



**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 9 JUILLET 2025**

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 9 juillet 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Claude MARCOLET**

**Membres présents à la séance** : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Jean-Philippe GILLET – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Jean PETIT – Guy BOISSERIN – Béatrice VERDIER – Christine MARCILLIERE – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Éric JACQUET – Marie DECHESNE – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Michèle EYMARD (à Jean-Philippe GILLET) – Sébastien FRANCOIS (à Anne-Claire ROUANET) – Agnès BERAL (à Claude MARCOLET) – Bruno THUET (à Nicolas KELEN) – Erwan LE SAUX (à Guy BOISSERIN) – Christophe GALLAY (à Christelle RIVAT) – Lionel CATRAIN (à Béatrice DHENNIN) – Jessica DIONISIO (à Catherine PEREZ) – Florence RICHARD (à Marie DECHESNE) – Alain GARDETTE (à Isabelle WEULERSSE) – Laurence BEUGRAS (à Solange VENDITTELLI)

**Membres absents, excusés sans donner pouvoir** : Jean-Philippe SANTONI

\*\*\*\*\*

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- URBANISME ..... 3
  1. MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ..... 3
  2. PARCELLE BE 510 – PLACE GUY DE CHAULIAC ..... 6
  3. PARCELLE BD 57 – 20 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE ..... 7
  4. DÉPÔT D'AUTORISATION D'URBANISME ..... 8
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE ..... 9
  5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR ..... 9
  6. COMMISSIONS COMMUNALES ..... 15
- RESSOURCES HUMAINES ..... 17
  7. SERVICES MUNICIPAUX – AVANCEMENTS DE GRADE ..... 17
  8. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ..... 19
  9. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE 20
  10. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE 20
  11. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE 22
  12. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ..... 23
- ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE ..... 23
  13. TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES ..... 23

14. TARIFICATION ET MISE À DISPOSITION DES SALLES ET PRESTATIONS ANNEXES .....	24
15. TARIFICATION DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE .....	30
• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE .....	31
16. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) .....	31
17. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) .....	32
• AFFAIRES SOCIALES .....	33
18. CONTRAT DE VILLE 2024-2030.....	33
• INFORMATIONS.....	38
1. Décisions du Maire.....	38
2. Informations diverses – Point sur les travaux en cours .....	43

**M. Serge BÉRARD** : Bonsoir Messieurs-Dames. On sent les vacances mais malgré tout, nous sommes quand même bien mobilisés ; merci à tous ceux qui ont pu se mobiliser ce soir. En fait, nous allons voir qu'il y a une dizaine d'absents qui ont donné leurs pouvoirs. Est-ce que Claude MARCOLET est d'accord pour être secrétaire ce soir ?

**M. Claude MARCOLET** : Je l'accepte.

**M. Serge BÉRARD** : Il a déjà commencé son travail, merci M. MARCOLET. Alors les pouvoirs :

- Michèle EYMARD à Jean-Philippe GILLET ;
- Sébastien FRANÇOIS à Anne-Claire ROUANET ;
- Bruno THUET à Nicolas KELEN ;
- Erwan LE SAUX à Guy BOISSERIN ;
- Christophe GALLAY à Christelle RIVAT ;
- Lionel CATRIAIN à Béatrice DHENNIN ;
- Jessica DIONISIO à Catherine PEREZ ;
- Florence RICHARD à Marie DECHESENE ;
- Alain GARDETTE à Isabelle WEULERSSE ;
- Laurence BEUGRAS à Solange VENDITTELLI ;
- Agnès BÉRAL à Claude MARCOLET.

Nous avons fait le tour et nous aurons un absent qui n'a pas donné de pouvoir, Jean-Philippe SANTONI. Tout le monde a reçu le procès-verbal et l'ensemble des documents attachés à ce Conseil municipal ? Est-ce qu'il y a des questions sur le procès-verbal et sur les documents ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver ce procès-verbal du Conseil municipal du 18 juin 2025. Qui s'abstient ? 2 abstentions sur ce Conseil municipal et donc 30 favorables. Est-ce qu'il y a des questions orales ? Oui très bien, il y aura des questions orales ; vous m'y ferez penser à la fin malgré tout, que je n'oublie pas.

Donc l'ordre du jour est assez copieux pour un dernier Conseil. Nous aurons Valérie GRILLON qui nous proposera une évaluation environnementale concernant une modification du plan locale d'urbanisme et deux acquisitions de parcelles ; une directement par la Ville et une par EPORA et, un dépôt d'autorisation d'urbanisme pour une parcelle. Ensuite, j'aurai deux délibérations qui portent sur le règlement intérieur et les commissions communales.

Pierre FRESSYNET aura plusieurs délibérations qui portent sur la modification du tableau des emplois permanents avec la création d'emplois à temps complet, modification hebdomadaire, création d'emplois permanents, renouvellement d'emplois permanents d'animateurs périscolaires, renouvellement d'emplois vacataires pour l'année qui arrive et renouvellement et création d'emplois vacataires également pour l'année qui arrive.

Ensuite, Anne-Claire ROUANET nous proposera une délibération sur la tarification des salles communales ainsi que, sur le même sujet, Claude MARCOLET aura deux délibérations. Nous aurons Marie DECHESNE qui nous présentera ensuite la convention d'objectifs et de moyens avec la MJC pour des locaux également et puis nous concluons avec la présentation du contrat de Ville. En dernier lieu après les décisions qui se seront présentées, les décisions du Maire, nous aurons une information diverse, notamment concernant les travaux en cours sur la Ville pendant cet été. Est-ce qu'il y a des questions sur cet ordre du jour ? Il n'y en a pas et je propose à Valérie GRILLON de commencer par la première délibération qui porte sur la modification du PLU.

- **URBANISME**

1. **MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Décision de réaliser

**Rapporteur** : Valérie GRILLON

**Mme Valérie GRILLON** : Bonjour à toutes, bonjour à tous. Cette délibération concerne une évaluation environnementale pour la modification numéro 3 du PLU que nous avons engagée en 2025 et qui était pour répondre à des questions d'intégration du principe d'aménagement retenu pour les plans d'études sur les zones à projets, de modifier les dispositions en matière de coefficients de pleine terre et de biotope sur les zones uniquement d'activités, d'adapter les exigences de mixité sociale sur l'ensemble du territoire, de prendre en compte les changements climatiques, du moins l'adaptation au changement climatique et de réaliser différentes modifications qui ont lieu avec les Orientations d'Aménagements et de Programmation.

Lorsque nous avons fait cette modification, des documents ont été établis et qui ont été envoyés aux personnes publiques associées donc ça peut être la Préfecture, la DREAL... Nous avons eu un retour précisément de la DREAL sur les documents que nous avons envoyés et qui nous demande d'établir l'état initial précis des sites référencés comme potentiellement pollués et voués à changer d'usage dans le cadre de la mise en œuvre du projet du territoire. Cela concerne la zone à projets qui est vers le quartier Gare, plus précisément sur une parcelle qu'EPORA s'apprête à acheter et pour laquelle existe une fiche nationale sur laquelle est répertorié les sites pollués ; en l'occurrence là, alors Jean-Philippe est là, c'est lui l'expert physicien-chimique ; si je dis des bêtises, tu me corrigeras. Il s'agit, sur ce tènement, de polluants, d'acétylènes dissous que l'on trouve généralement dans des bonbonnes de gaz qui servent à faire des soudures donc c'est un gaz qui est contenu, il est très volatile si la bonbonne est percée et il ne reste pas sur site donc il y a très peu de chance que ce soit pollué.

En tout cas, ils nous demandent de faire cette étude, du moins plutôt une recherche pour voir s'il reste ce type de polluant. La deuxième concerne des mesures règlementaires que nous devrions intégrer au PLU dans le cas de changement des usages projetés et qui ne présenteraient pas de risques sanitaires pour les futurs occupants, notamment en ce qui concerne les risques de développement de maladies vectorielles comme le moustique-tigre. Je laisserai le Maire s'exprimer après sur ces deux sujets.

Cette délibération vous demande de nous autoriser à demander à un bureau d'études de répondre à ces deux questions que nous devons soumettre après à la DREAL pour un deuxième avis sur ces documents qui seront remis. C'est donc la demande d'intervention d'un bureau d'études pour répondre à ces deux demandes un peu, on va dire, surfaites peut-être.

**M. Serge BÉRARD** : Merci Valérie. Il est vrai que l'on ne s'attendait pas à cela en fait. Nous faisons des efforts pour respecter au mieux tous les règlements pour éviter justement de se retrouver repris, pour ne pas perdre de temps. Là il y a des enjeux, par exemple vous savez que nous sommes confrontés à des sujets de densification de zone d'activité. On le sait tous, aujourd'hui on ne peut plus puiser dans une zone naturelle ou agricole des mètres carrés pour faire de l'activité donc nous sommes obligés de densifier les zones et on s'aperçoit que le PLU parfois est en contradiction avec cet objectif donc nous faisons des modifications de PLU pour permettre à des entreprises, dans un cadre parfaitement maîtrisé y compris environnemental mais en ajustant les choses, pouvoir créer des équipements, créer des emplois et nous allons perdre plusieurs mois. Cela va nous coûter quelques dizaines de milliers d'euros si ça se trouve et on se demande vraiment pourquoi. Nous avons beaucoup de mal, alors peut-être que c'est un peu déplacé de ma part de m'exprimer comme ça publiquement mais il y a des moments où on se demande que cherche l'État ?

D'un côté, il faut densifier puis d'un autre on nous fait perdre des mois parce qu'il y a des moustiques. Il paraît qu'il y a des moustiques-tigres à Brignais et que ça a une conséquence sur notre PLU ; enfin il faut vraiment chercher. J'ai entendu quelqu'un dire il n'y a pas très longtemps que la DREAL était le triangle des Bermudes de l'administration française mais à se demander. Là en tout cas, on s'y perd. On va perdre du temps et de l'argent donc nous attendons quand même la valorisation qui sera faite de l'étude que nous sommes obligés d'engager pour ces sujets-là et puis nous écrivons quand même à la Préfète de Région pour lui demander si tout cela est bien raisonnable.

**Mme Valérie GRILLON** : Cette demande nous fera prendre un retard minimal de trois mois si tout s'enchaîne. Nous avons prévu une approbation à la rentrée donc ce sera décalé d'autant.

**M. Serge BÉRARD** : Je ne sais pas si l'on va y arriver en fin de mandat, de fait mais nous allons tout faire pour y arriver quand même, ne serait-ce qu'il y a des entrepreneurs qui attendent ça.

**Mme Valérie GRILLON** : La question se pose quand même pour compléter votre information, de faire un recours sur cette demande et, avec les différents échanges que nous avons pu avoir avec les services ; alors un recours, on ne sait jamais quel va être l'aboutissement, le temps, l'argent investi donc nous sommes obligés de répondre parce que dans l'hypothèse où on ne répond pas, notre PLU est retoqué d'office donc nous sommes obligés de répondre, même apporter des arguments contraires, c'est faisable à ces deux questions, mais nous sommes obligés d'y répondre.

**M. Serge BÉRARD** : On vous propose quand même de voter malgré tout, la délibération qui va nous permettre de ne pas perdre de temps, enfin en tout cas d'engager le processus d'étude environnementale telle qu'elle est demandée pour pouvoir perdre le minimum de temps.

**M. Guy BOISSERIN** : Oui, au risque d'enfoncer un peu le clou, je l'ai déjà dit en commission mais je le redis quand même ce soir, ne serait-ce parce que c'est public et que je n'ai pas honte de ce que je vais dire ; la DREAL qui demande au Conseil municipal de garantir par des mesures règlementaires, d'éviter le développement des moustiques-tigres, c'est écrit noir sur blanc, je pense que le Maire doit vite prendre un arrêté pour interdire les moustiques-tigres sur notre territoire. C'est vrai que l'on n'y a pas pensé avant ! J'ai du mal à comprendre, je le dis et le revendique : comment une administration peut écrire des inepties pareilles ? Comment un Maire peut garantir qu'il n'y a pas de moustiques-tigres ? Autant demander de garantir que le changement de destination suite à la qualité des sols ne pose aucun problème ; pour exemple sur un site industriel, si on veut faire une école maternelle, c'est très compliqué parce que justement il faut prendre toutes les garanties,... Autant sur les moustiques-tigres, ça n'a aucun sens, d'autant plus qu'on nous demande de faire des noues, de l'infiltration d'eau...donc forcément quelque chose qui ne sera pas 100 % imperméabilisé et cet avis de la DREAL pour moi n'a ni queue ni tête. Ce n'est pas réfléchi et je le dis, j'espère que ce sera repris par la presse parce que je revendique ce que je viens de dire. Je vais quand même voter la délibération parce que la modification de PLU est importante mais je ne comprends même pas comment on peut écrire des phrases pareilles.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Je vais aller également dans le même sens parce que quand on demande systématiquement des études complémentaires, a priori c'est une totale aberration. Je ne sais pas combien cela va nous coûter mais j'imagine que, puisque nous faisons intervenir un bureau d'études, il y a effectivement quelques euros en jeu. Vous disiez qu'il n'y avait pas possibilité de faire un recours mais est-ce qu'il n'y a pas quand même une action ; alors est-ce qu'une lettre au Préfet suffit ? Mais une action un peu à officialiser les choses et de dire qu'à un moment, les communes et les entrepreneurs car les communes y sont soumises mais les entreprises de la même façon, que tout le monde commence à en avoir ras-le-bol de ces obligations, de ces normes, de cette surbureaucratie qui entrave tout le monde et qui nous coûte extrêmement cher dans un contexte, en plus, budgétaire extrêmement tendu pour l'ensemble du pays. Pouvons-nous quand même faire quelque chose un peu officiel ? Parce que cela commence à bien faire.

**M. Serge BÉRARD** : Je pense que vos prises de paroles sont publiques et seront dans le compte-rendu et nous pourrions les extraire dans un courrier qui pourra être adressé au Préfet. Après pour le reste, il y a peut-être d'autres choses à faire ; enfin nous avons regardé les recours mais là en l'occurrence, nous avons eu l'information très récemment et nous ne voulons pas prendre le risque de perdre plus de temps. C'est pour cela que nous passons cette délibération et que nous en sommes là mais nous allons regarder malgré tout, nous allons essayer d'agir dans le même temps mais nous ne maîtrisons pas ; enfin je pourrais prendre d'autres exemples. En ce moment, nos concitoyens s'interrogent sur le rôle du Maire, sur des élus, les difficultés qu'ils rencontrent et je dirai que si je fais le bilan de ces quelques années, les plus grandes difficultés que j'ai eues ou ce qui m'a le plus contrarié, c'est les difficultés avec l'État.

Avec nos concitoyens, nous avons des choses à régler bien sûr mais d'une manière générale, ça se passe quand même bien et là on se sent un peu infantilisés à vrai dire, c'est ça qui est insupportable. Nous sommes dans un pays où, on le voit bien, l'État ne fait pas confiance à ses élus, il ne fait pas confiance non plus à ses citoyens d'ailleurs qui lui rendent bien, on en est là aujourd'hui dont acte. Une fois que nous avons dit cela voilà, après chacun peut s'exprimer là-dessus. Il y aura des échéances électorales qui j'espère, courront à défendre ces visions différentes pour changer cet État qui est vraiment sur une très mauvaise pente. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 31 voix et 1 abstention.

## 2. PARCELLE BE 510 – PLACE GUY DE CHAULIAC

### ACQUISITION

#### Approbation

**Rapporteur :** Valérie GRILLON

**Mme Valérie GRILLON :** La deuxième délibération concerne l'acquisition de la parcelle BE 510 sur la place Guy de Chauliac, acquisition portée par la commune. Cette délibération (ou ce projet d'achat) a été vue en commission, en commission générale et a été débattue donc je pense que tout le monde est à peu près au fait. Il s'agit du bâtiment qui donne sur la place Guy de Chauliac qui est attenant à l'espace d'exposition Guy de Chauliac.

Nous avons l'opportunité de pouvoir l'acquérir ; il y a eu de longues négociations sur à peu près deux ans, deux ans et demi, avec les propriétaires. Nous sommes arrivés on va dire, à un accord commun qui satisfait l'ensemble des deux parties. Cela concerne une surface totale de 600 mètres carrés dont 134 mètres carrés de cave donc il y a des granges, des bâtiments où il y avait l'ancien restaurant, pour que tout le monde le situe.

Il y avait plusieurs conditions particulières qui sont énumérées dans la délibération, je pense que vous avez lu et on en a débattu, je ne vais pas les redire ce soir. L'acquisition est donc de porter l'acquisition à 330 000 € et donc on vous demande d'approuver cette acquisition qui rentre dans le cadre patrimonial et pour lequel un projet culturel sera envisagé ultérieurement. Il s'agit d'acquérir pour l'instant le bâtiment. Tout ce qui concernera l'aménagement et travaux de ce local se fera dans un second temps.

**M. Serge BÉRARD :** Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce projet ? C'est un projet qui était passé en commission, qui avait occasionné un débat. En fait, comme c'est un projet qui a été initié il y a plus de trois ans je pense, on avait fini par perdre de vue que peut-être tout le monde n'était pas bien au fait du sujet d'où, à la suite de cette commission, la volonté de partager ce sujet avec tous les élus et la création de cette commission générale qui nous a permis de voir tous les aspects. Il y a un dossier effectivement, qui est assez complexe dans la mesure où il intègre des problématiques urbanistiques ; que faire d'un bâtiment comme ça, dont les deux tiers des murs sont des murs aveugles en termes de logements par exemple, puisqu'il y avait un projet de logement qui avait été proposé, qui était très complexe à mettre en œuvre et qui nous impactait d'ailleurs, nous avec notre propriété de la place Guy de Chauliac.

C'est un bâtiment qui a une dimension patrimoniale, les ABF le regardent avec beaucoup d'intérêt et effectivement cette place est marquée par l'architecture de ce vieux bâtiment. Parallèlement, nous sommes en besoin, il ne vous échappe pas que beaucoup de choses se créent dans cette commune tout le temps au niveau associatif. La création d'une MJC, par exemple, dans ce mandat qui est en train de se développer, qui va avoir besoin d'espace ; le Centre social qui est de plus en plus actif également ; le développement d'une ludothèque au sein de la médiathèque qui va aussi occuper des espaces. Disons que ça, c'est aussi une dimension qui nous amène à réagir et à préparer l'avenir. La dimension patrimoniale est peut-être la plus importante à ce stade et finalement on regarde ce dossier avec une vision à moyen-long terme en se disant que forcément, du fait que la commune dispose de peu de patrimoine de cette nature, à part la maison de la Giraudière et qu'au regard de nos besoins et de cette valeur patrimoniale, ça a du sens d'en faire une acquisition, même si on n'est pas en capacité aujourd'hui précisément de définir le contenu de ce qui sera dans ce bâtiment mais on sait qu'il nous manque une salle de réception, une salle de réunion telle que la salle d'expo qui risque d'être mobilisée plus tard au Briscope. Il nous manquera des salles de réunion enfin donc on voit bien que ces 430 mètres carrés possiblement d'aménagement, de possibles aménagements ne seront pas trop dans une commune qui a des attentes dans tous les domaines. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité et j'en suis très heureux. Je pense que même si on fait à court terme pas grand chose du bâtiment, je pense que dans 10 ou 20 ans, il y a des gens qui diront : ils ont bien fait d'acheter ce bâtiment. Merci à vous tous.

### 3. PARCELLE BD 57 – 20 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE

#### ACQUISITION PAR EPORA

#### Approbation

**Rapporteur** : Valérie GRILLON

**Mme Valérie GRILLON** : La troisième délibération concerne une nouvelle fois une acquisition. C'est une parcelle qui se situe au 20 rue Général de Gaulle qui est dans le cadre des opérations d'aménagement que l'on mène sur le quartier de la Gare. Alors je ne sais pas quel est le numéro d'acquisition mais il fait partie déjà des acquisitions qu'on a effectuées sur ce secteur. Il va nous en rester normalement une. Donc ici, il s'agit d'une société HELOA, pour laquelle il y a une activité de plomberie, plus deux logements en location. Il y a eu des négociations donc c'est EPORA qui va porter pour la commune l'achat de ce tènement. Il y a eu des négociations qui ont abouti à un accord sur un montant de 950 000 €, à savoir que la première évaluation faite par les domaines était de 1, 5 millions de mémoire, si je ne me trompe pas, et suite aux échanges, à la prise en compte notamment du site pollué en lien avec la délibération que l'on vient de voter donc il y a une dégression du prix. A savoir que l'activité sera maintenue sur une période approximative, mais jusqu'au plus tard 31 juillet 2027 pour permettre à l'ex-futur propriétaire ou au futur ex-propriétaire, je ne sais pas dans quel sens, de continuer son activité et de pérenniser la location des logements sur cette même période.

EPORA percevra ces revenus locatifs, ils viendront après en déduction lorsqu'on fera les balances de l'achat de la propriété.

Cette délibération a été vue aussi en commission, a été débattue et je vais renvoyer quelques notes d'explications supplémentaires sur le déroulement des négociations sur ce tènement donc s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de mettre la délibération au vote. Vous avez affiché pour une parcelle de 1 110 mètres carrés qui est composée de 60 mètres carrés de surface commerciale en gare de 180 mètres carrés et de deux logements et donc les revenus perçus sur ces locations sont estimés à 2 500 € par mois, soit un gain de 50 à 60 000 € sur deux ans.

**M. Serge BÉRARD** : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? On peut peut-être dire qu'il ne reste plus que deux propriétés.

**Mme Valérie GRILLON** : Une, il ne reste plus que la propriété de l'angle.

**M. Serge BÉRARD** : Il n'en reste plus qu'une maintenant, d'accord. Je croyais que l'autre était en cours. J'espère qu'on pourra aboutir dans les prochains mois et ensuite engager le projet qui avait été présenté et qui est issu du PLU. S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

#### 4. DÉPÔT D'AUTORISATION D'URBANISME

PARCELLE BK 64

Autorisation

**Rapporteur** : Valérie GRILLON

**Mme Valérie GRILLON** : La dernière délibération concerne une demande d'autorisation de dépôt d'urbanisme. Il s'agit d'une parcelle communale sur laquelle le Centre social souhaiterait poser un abri, une petite pergola pour son activité puisqu'à l'origine, à l'emplacement ; alors il y avait un petit plan, je ne sais pas si on peut l'avoir mais à l'origine existait un arbre. Sur la photo il est présent mais en réalité il n'y est plus et pour faire de l'ombrage assez rapidement donc il nous est demandé d'autoriser cette demande d'autorisation pour déposer une pergola en bois et sur laquelle viendra courir potentiellement une végétation donc cette délibération n'acte pas, ne donne pas l'autorisation de réaliser les travaux, c'est simplement l'autorisation de déposer une demande sur un terrain qui est communal.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Et il faudra une délibération ensuite pour faire la pergola ?

**Mme Valérie GRILLON** : Non mais comme le dépôt de déclaration n'est pas fait par le propriétaire, on ne peut pas déposer chez le voisin une demande d'autorisation.

**M. Serge BÉRARD** : Il y aura simplement la procédure d'autorisation qui suivra et le service urbanisme pourra dire non, ce n'est pas possible peut-être.

**Mme Valérie GRILLON** : Ce n'est pas encore le triangle des Bermudes mais...

**M. Serge BÉRARD** : Des questions, des remarques ?

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Merci Valérie pour toutes ces délibérations.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Modification

**Rapporteur** : Serge BÉRARD

**M. Serge BÉRARD** : Alors moi je vais revenir sur un sujet, c'est un feuilleton, je dirais même une série désormais qui porte sur le règlement intérieur et nos commissions communales. Pour mettre en œuvre la délibération qui suivra, il faut faire une petite modification du règlement intérieur qu'on vous propose. C'est l'article 13 qui va être modifié, à savoir que ce qu'on demande de voter, c'est pouvoir modifier la composition des commissions pour permettre l'intégration d'un conseiller municipal supplémentaire de la liste « Parlons Brignais » au sein de la commission n°4 : « Animation, vie associative, culturelle et sportive » et d'un conseiller municipal sans liste au sein des quatre commissions.

Ceci fait suite au débat que nous avons eu la dernière fois par rapport à la composition des commissions et depuis la dernière fois, il y a un fait nouveau puisque finalement désormais toutes les listes ont la même situation, elles ont perdu un élu de leur groupe donc il manquait « Parlons Brignais » qui est dans la même situation maintenant que les deux autres listes, à savoir un membre qui a démissionné du groupe.

Les trois listes ont vécu la même situation, ce qui nous amène à réaménager les commissions et pour ce faire, il faut voter cette modification du règlement intérieur. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Je remercie d'ailleurs les services, en particulier notre directrice générale, Clémentine HOCHART, qui a quand même pas mal galéré pour essayer de faire en sorte que tout ce qui vient de se passer puisse s'intégrer sans difficulté juridique et soit juridiquement correct pour pouvoir fonctionner en toute sérénité. Donc sur ce règlement intérieur, avez-vous des questions sur ces deux points qui sont évoqués ?

**Mme Christiane CONSTANT** : C'est donc que vous voulez modifier la composition des commissions pour permettre l'intégration d'un conseiller municipal supplémentaire de la liste « Parlons Brignais » au sein de la commission n°4, c'est-à-dire un élu de votre liste ?

**M. Serge BÉRARD** : C'est Lionel CATRAIN en l'occurrence.

**Mme Christiane CONSTANT** : Alors je vais prendre la parole. Je regrette mais une fois de plus, cette délibération et la suivante je pensais qu'on était sur la 07.5 et ne peut être voté en l'état car elle ne correspond pas au code électoral. En effet, lors des élections de juin 2020 et selon l'article L. 262 du Code électoral, un nombre de sièges a été attribué à chaque liste à la proportionnelle. Vous avez obtenu 1 551 voix, vous êtes arrivé en tête même si les deux autres listes d'opposition ici présentes ont obtenu à elles deux, 1 840 voix.

**M. Serge BÉRARD** : Vous parlez du premier tour là, non ? Du deuxième, d'accord.

**Mme Christiane CONSTANT** : Oui. Avec la proportionnelle, vous avez obtenu de plus une prime majoritaire, ce qui est normal de la moitié.

Jusque-là, tout est aligné. Cependant, vous le savez très bien, il s'agit donc d'un scrutin de liste et non d'un scrutin uninominal donc la liste « Mieux vivre à Brignais », ayant recueilli 16,30 % des suffrages, s'est vue attribuer deux sièges et en cas de démission, c'est le suivant qui entre au Conseil municipal.

Par conséquent, Lionel CATRAIN tient la légitimité de son mandat et je ne parle que pour ma liste de son mandat municipal de la liste « Mieux vivre à Brignais » et d'elle seule. Celui-ci a d'ailleurs apposé sa signature au moment du dépôt de candidature à la Préfecture. Alors l'histoire veut qu'en cas de désaccord avec l'orientation politique de sa liste, Lionel CATRAIN a la possibilité de démissionner pour laisser sa place à un colistier. Or, il n'a pas fait ce choix. Il a changé de groupe, il vous a rejoint. C'est son droit mais il n'a pas été un élu de votre liste en 2020.

Votre méthode actuelle d'accueillir dans votre liste les élus des autres listes a pour effet de fausser la volonté des électeurs, d'autant plus que déjà, dès les élections, votre majorité a disposé d'une prime majoritaire et votre méthode a donc aussi pour effet de gonfler de manière excessive votre représentativité en allant au-delà du résultat du vote, donc des élections officielles.

Le mode de scrutin des élections municipales fait l'objet d'une loi organique qui doit être validée par le Conseil constitutionnel, qui est particulièrement attentif au respect de l'article n°4 de la Constitution sur le pluralisme, sur la représentation équitable des groupes d'opposition et sur la vie démocratique. Or, vos pratiques actuelles qui consistent à débaucher un élu de l'opposition au profit de la majorité, portent atteinte aux principes fondamentaux de la loi organique. Le pluralisme se voit remis en cause, la représentation équitable est totalement bafouée et la démocratie est mise à mal puisqu'on ne respecte pas le vote des électeurs.

Par conséquent, M. Lionel CATRAIN a le droit de changer de groupe municipal pour aller dans le vôtre mais il ne peut pas être amalgamé en portant le nom de votre liste car il demeure élu divers gauche de la liste qui lui a permis d'être élu. Je vous demande donc de rectifier les délibérations passées. C'est pour ça que je me suis abstenu sur le compte rendu et présente où il est inscrit que M. Lionel CATRAIN a rejoint la liste « Parlons Brignais ». Ce n'est pas le vocable juste, et de supprimer dans celle-ci que M. Lionel CATRAIN est un membre supplémentaire de votre liste « Parlons Brignais » précisant qu'il a rejoint votre groupe. Ce n'est pas un élu de plus que vous avez obtenu en 2020. Voilà, je vous demande de respecter les élections de 2020 et la démocratie. Merci.

**M. Serge BÉRARD** : Je pense que dans votre propos, il y a deux sujets en fait. Il y a un sujet à caractère moral. Au fond, la question que vous posez de quelqu'un qui rejoint notre groupe en cours de mandat alors qu'il a été élu sur une liste..., c'est une question qui se pose tout à fait et sur cette question-là à laquelle on a été confrontée déjà, la réponse que notre groupe a faite en tout cas, c'est de considérer qu'au-delà des groupes, il y a des personnes et qu'on respecte avant tout les personnes et donc c'est la personne qui a fait ce choix-là qui nous a demandé et qui a souhaité nous rejoindre pour des raisons ; d'ailleurs vous devriez vous interroger sur les raisons qui ont conduit à ça, ça n'a pas l'air d'être le cas.

En tout cas cette dimension morale, je l'entends mais ce n'est pas une dimension juridique.

Sur le plan juridique et peut-être, puisque c'est là-dessus que vous vous positionnez dans cette démarche-là, moi j'ai demandé aux services de proposer des délibérations qui respectent le droit qui nous permet de fonctionner dans cette assemblée. Les délibérations de la dernière fois, comme ces délibérations-là ont été faites dans cet esprit-là. De toute façon, je pense qu'il y a un contrôle de conformité qui doit être fait par la Préfecture lors de la présentation de ces délibérations donc s'il n'y a pas de remise en cause par ce contrôle de conformité, on s'en tiendra simplement au droit.

Donc j'entends la question morale, elle peut être débattue, d'ailleurs elle est débattue par d'autres et je le comprends. Nous qui perdons un colistier aussi, il se trouve qu'on est majoritaire mais on aurait pu avoir le même impact donc la question peut se poser aussi pour nous.

En tout cas, c'est une question qui n'est pas traitée telle que vous le décrivez par le droit aujourd'hui donc on va s'en tenir aux règles de droit et je répète, s'il y avait une question de conformité qu'on ne respecte pas et que cette délibération ne respecte pas le droit, sur le règlement intérieur, sur la délibération qui va suivre, auquel cas on le prendra en compte mais à ce stade, on ne sait pas faire autrement pour pouvoir continuer à fonctionner.

**Mme Christiane CONSTANT** : Alors je crois que je me suis mal faite comprendre Monsieur le Maire, parce que vous êtes en train de faire une interprétation en disant je porte la question morale.

**M. Serge BÉRARD** : Oui parce que ce n'est pas un problème de droit. Le droit, on le respecte.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je ne parle pas de morale, je parle du code électoral. Le droit, c'est le code électoral et la loi organique qui demande qu'un élu qui a signé sur une liste demeure l'élu de cette liste mais il a le droit, vous l'avez mal malentendu, de changer de groupe donc il peut aller dans votre groupe sans problème mais vous n'avez pas le droit de dire qu'il a rejoint la liste « Parlons Brignais ».

**M. Serge BÉRARD** : C'est ce qu'il a fait.

**Mme Christiane CONSTANT** : Non, il a changé de groupe, il a rejoint le groupe majoritaire.

**M. Serge BÉRARD** : Il a rejoint notre groupe puisqu'il est majoritaire.

**Mme Christiane CONSTANT** : Le groupe majoritaire, mais pas votre liste.

**M. Serge BÉRARD** : Ah bon Parce que c'est différent en fait ?

**Mme Christiane CONSTANT** : Je crois que vous jouez sur les mots ce soir ; je vais écrire au Préfet pour lui demander son avis parce que c'est le respect du code électoral et de la loi organique. Je ne demande que ça. Je vous demande simplement, ce n'est pas bien grave, de dire simplement que les élus, alors je ne veux pas parler pour mes collègues, que les élus qui ont changé de liste, de groupe rentrent dans le groupe majoritaire mais pas dans la liste « Parlons Brignais ». Il n'a pas été élu avec la liste « Parlons Brignais ». Je crois que je suis très très claire et je pense qu'on me comprend très bien. Ce n'est pas une question de droit, c'est une question de code électoral. Il n'a pas le droit de rentrer dans une liste où il n'était pas là en 2020.

**M. Serge BÉRARD** : De fait, on a écrit et vous jugez que c'est mal approprié.

**Mme Christiane CONSTANT** : La rédaction, il faut simplement la changer.

**M. Serge BÉRARD** : Parce que ce que vous êtes en train de dire, c'est ce qu'on a écrit malgré tout, ce n'est pas juste au regard du code électoral. C'est ça que vous dites, on est d'accord ? J'ai compris qu'il y a une question de liste. Ce n'est plus une liste, c'est un groupe majoritaire. Ce que je dis simplement, c'est que ça a été rédigé comme ça. On est d'accord qu'on fait de la sémantique malgré tout.

**Mme Christiane CONSTANT** : Ce n'est pas de la sémantique, c'est le respect du code électoral, Monsieur le Maire.

**M. Serge BÉRARD** : Mais ça c'est votre regard sur le respect du code électoral.

**Mme Christiane CONSTANT** : Non. En 2020, la Préfecture a une liste « Parlons Brignais », une liste « Mieux vivre à Brignais » et une liste « Brignais ensemble ».

**M. Serge BÉRARD** : J'ai compris, Mme CONSTANT. Si notre délibération ne respecte pas le code électoral ou le droit qu'il convient de respecter, cette délibération ne sera pas conforme et sera rejetée.

**Mme Christiane CONSTANT** : Non c'est trop subtil. Vous ne croyez pas qu'à la Préfecture ils vont lire en disant...

**M. Serge BÉRARD** : Oui, c'est leur boulot.

**Mme Christiane CONSTANT** : Non, j'ai des amis qui corrigent les délibérations.

**M. Serge BÉRARD** : En fait, on peut passer beaucoup de temps sur cette question-là. Cette délibération a été passée déjà donc on ne va pas revenir dessus. Si elle n'est pas conforme au droit, bien faites une démarche mais elle est passée donc on ne va pas y passer notre vie ; moi je pense qu'il faut qu'on avance. De toute façon, ça ne changera strictement rien sur le fond et c'est pour ça que je vous dis que ce débat qui peut se discuter sémantiquement, c'est un débat presque plus moral qu'autre chose et je ne veux pas non plus jouer sur les mots, on ne va pas y passer notre soirée.

À ce stade, on vous propose une délibération avec un texte qui est peut-être mal formulé et à ce moment-là, le contrôle de conformité le relèvera et on fera les modifications qui s'imposent. Mais il faut bien que notre Conseil municipal fonctionne en attendant donc on vous propose malgré tout de passer cette délibération en l'état pour le règlement intérieur.

**Mme Christiane CONSTANT** : Excusez-moi mais alors l'opposition dans ce Conseil n'a pas la voix qu'il qu'elle mérite. Pour une fois que je vous dis que ce n'est pas conforme, je ne discute pas sur vos engagements politiques ou vos choix politiques parce que je vote souvent pour l'intérêt général. Pour une fois que l'opposition s'exprime pour vous dire de respecter le code électoral et de changer juste qu'il change de groupe, qu'il rejoint votre groupe majoritaire mais qu'il ne rentre pas dans votre groupe.

**M. Serge BÉRARD** : Donc si on relit la délibération, que voulez-vous ? Là on a écrit : modifier la composition des commissions pour permettre l'intégration d'un conseiller municipal supplémentaire de la liste « Parlons Brignais » au sein de la commission n°4 : « Animation, vie associative, culturelle et sportive » ; qu'est-ce que vous voulez qu'on change ? Vous voulez qu'on écrive quoi ?

**Mme Christiane CONSTANT** : Qu'un conseiller supplémentaire a rejoint le groupe majoritaire et non pas « Parlons Brignais ». « Parlons Brignais », c'est le nom de votre liste enregistrée à la Préfecture.

**M. Serge BÉRARD** : Pour permettre l'intégration d'un conseiller municipal supplémentaire parce que malgré tout, alors après on renvoie à un règlement intérieur où on a dénommé, il rejoint quand même un groupe qui est dénommé dans le règlement intérieur. On va reprendre l'article 13, Mme CONSTANT. Que dit l'article 13 en fait ? On va replonger là-dedans.

L'article 13, il est assez long parce que je l'ai lu, donc il évoque, il y a une personne qui va dans la commission n°4 rejoindre les sièges de « Parlons Brignais ». C'est écrit comme ça dans le règlement intérieur qu'on a voté donc c'est ce qu'on écrit dans le règlement intérieur, on modifie.

**Mme Christiane CONSTANT** : Rejoint les sièges du groupe majoritaire qui s'appelle « Parlons Brignais ».

**M. Serge BÉRARD** : Si vous voulez rajouter ; le groupe majoritaire qui s'appelle « Parlons Brignais », si vous voulez ; on peut rajouter ça.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Je me permets d'intervenir. Si effectivement, ça permet d'avancer dans la suite du Conseil municipal, là on est sur une proposition de rapport. Si vous souhaitez que la mention « liste » soit remplacée par « groupe », on peut le faire dans le cadre de la délibération. Ça ne change pas.*

**M. Serge BÉRARD** : Qui s'appelle quand même « Parlons Brignais » parce que ça fait référence après au règlement.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Par contre effectivement, on laissera bien les noms des différentes listes.*

**M. Serge BÉRARD** : Groupe majoritaire « Parlons Brignais », si vous voulez ; moi je suis d'accord.

**Mme Christiane CONSTANT** : Oui mais ce n'est pas le problème. On ne conteste pas. C'est la liste qui a été déposée en Préfecture ; respectons le droit.

**M. Serge BÉRARD** : Après, on renvoie à la dénomination ; tout le règlement fait référence ensuite à aux listes « Parlons Brignais », « Brignais ensemble » et « Vivre à Brignais ». On a rajouté un siège sans liste d'ailleurs, vous avez vu ? Puisque dans le règlement intérieur, il y a une modification, on rajoute un siège sans liste et on modifie le nombre de sièges.

**Mme Christiane CONSTANT** : Il est divers droite.

**M. Serge BÉRARD** : Mais bien sûr qu'il y a droit.

**Mme Christiane CONSTANT** : Ce n'est pas un monsieur qui vient de nulle part, il a été élu dans une liste.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Je me permets deux choses, le rapport qui vous est proposé, ce qui peut être modifié, c'est sur la page du rapport, modifier « liste » et le remplacer par « groupe ».*

*Dans le règlement intérieur, on ne touche pas aux intitulés puisque ce qui est modifié, c'est ce que vous avez en jaune dans ce qui vous a été envoyé, c'est simplement le nombre. Par contre, le siège sans liste, il n'y a pas de nom qui est affecté puisque la personne a demandé à siéger en tant que non affecté, indépendant.*

**Mme Christiane CONSTANT** : Mais il est repéré à la Préfecture divers droite.

**M. Serge BÉRARD** : Bien sûr, il l'est lui.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Excusez-moi, dans le règlement intérieur il est précisé le nom des listes ; il n'est pas précisé ce pour quoi ils sont repérés en termes de couleur politique.*

**M. Serge BÉRARD** : Il n'y a pas la couleur politique ; il n'y a pas écrit je ne sais pas, comment vous êtes positionné à la Préfecture mais ce n'est pas écrit dans le règlement intérieur.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Je voulais juste dire que moi, je suis quand même assez d'accord avec ce que dit Mme CONSTANT, de différencier la liste et le groupe et je vais me placer sur le terrain du respect de l'électeur aussi qui a voté effectivement, Christiane CONSTANT l'a rappelé. Je pense que c'est vraiment important de garder ça. Vous avez évoqué en fait effectivement un ras-le-bol des électeurs par rapport à l'État et je trouve qu'il y a une vraie désaffectation globale, un vrai désamour des électeurs, de leurs élus en général, peut-être un peu moins des Maires mais on sait qu'on a quand même eu, globalement on a des taux d'abstention qui sont assez élevés et je pense qu'avec ce genre de choses ; alors après, c'est effectivement le droit de chacun, à un moment, d'avoir été élu sur une liste et de changer de groupe mais à un moment c'est vrai qu'on peut se mettre à la place de l'électeur qui peut dire à un moment je ne suis pas respecté et je trouve que c'est important effectivement de différencier la liste sur laquelle on a été élu et le groupe dans lequel on siège après donc moi je soutiens tout à fait la remarque de Mme CONSTANT pour l'électeur.

**M. Serge BÉRARD** : Je comprends, je l'ai précisé comme ça au départ en parlant de morale ou d'éthique, peu importe.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Non, non moi, je ne suis pas sur la morale ni sur l'éthique, je suis sur le respect de l'électeur.

**M. Serge BÉRARD** : Pour moi, c'est une question d'éthique.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Non, alors peut-être mais en tout cas, c'est du respect de l'électeur.

**M. Serge BÉRARD** : Le problème est réglé. On va changer la dénomination groupe majoritaire à la place de liste et je pense que ça répondra à votre attente. On entend tout à fait le débat qui en découle et on le respecte donc on va faire en sorte que vous vous sentiez au mieux par rapport à cette question-là, en faisant la modification en question.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Excusez-moi mais c'est vraiment important parce que sinon les gens ne viendront plus voter. Je pense qu'il y a un vrai sujet sur l'opposition en France.

Il y a un vrai sujet sur la façon dont l'opposition ; alors nous sommes en démocratie bien entendu, mais il y a quand même un vrai sujet et je pense que c'est vraiment quelque chose d'important et il faut vraiment que dans nos communes, les oppositions aient toute leur place et qu'effectivement ce n'est pas simplement pour moi, c'est bien plus qu'une querelle sémantique.

**M. Serge BÉRARD** : Je suis tout à fait d'accord et je pense que depuis le début de ce mandat... Qui n'a pas eu la possibilité de s'exprimer comme il le souhaitait, que ce soit dans les supports qui sont municipaux, que ce soit dans ce Conseil municipal ? Je pense que nous y avons attaché, me semble-t-il, la plus grande importance à ce que chacun puisse s'exprimer, parfois lors des Conseils municipaux qui ont duré très longtemps mais je n'ai pas souvenir d'avoir été obligé d'interrompre ceux-ci, y compris dans le débat de ce soir. Sur cette question-là, je souscris. Avouez que je n'y suis pas pour grand-chose en fait, sur ce qui peut se passer dans les différentes listes et il se passe des choses dans la mienne aussi puisqu'on a perdu un élu donc j'ai ma part aussi dans ces affaires-là, on est tous un peu sur la même ligne de ce point de vue-là. On essaie de vivre avec des groupes qui vivent avec des gens à l'intérieur de ces groupes qu'on respecte, qui font des choix et qu'on essaie de traiter dignement comme des personnes et on le traduit au mieux dans nos documents juridiques pour le coup, des délibérations et j'entends votre remarque donc elle va être prise en compte dans la dernière.

Le texte sera donc modifié, la composition des commissions pour permettre l'intégration d'un conseiller municipal supplémentaire du groupe majoritaire « Parlons Brignais » au sein de la commission n°4 : « Animation, vie associative, culturelle et sportive » et d'un conseiller municipal sans liste au sein des quatre commissions.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Et sans groupe, il y a une liste qui appartient... ?

**M. Serge BÉRARD** : Oui alors là, peut-être qu'on peut mettre sans groupe ; sans groupe, ça me va aussi ; pas de problème. En tout cas, ne voyez pas dans cette rédaction une quelconque malveillance. On ne s'était pas vraiment posé la question jusqu'au bout, sans doute comme ça mais je suis d'accord qu'il faut avoir le sens des nuances. Donc sur la base de cette rédaction, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc un vote contre et 31 pour. Merci.

## 6. COMMISSIONS COMMUNALES

### Modification de leur composition

**Rapporteur** : Serge BÉRARD

**M. Serge BÉRARD** : La deuxième délibération est issue de la première et je ne vais pas reprendre le rôle de nos commissions ; je pense qu'on a bien révisé depuis ces derniers temps et donc le tableau qui vous est proposé indique que désormais nous aurons dans la commission n°1, 5 sièges « Parlons Brignais », 2 sièges « Brignais ensemble », 1 siège « Mieux vivre à Brignais » et 1 siège sans groupe ; on peut mettre sans groupe puisque pour être cohérent avec la précédente, là pour le coup, il n'y avait pas de référence de cette nature donc ça change juste ce point.

« Solidarité et vie scolaire », 7 sièges « Parlons Brignais », 2 sièges « Brignais ensemble », 1 siège « Mieux vivre à Brignais » et 1 siège sans liste, sans groupe.

Numéro 3 : « Transition écologique », 6 sièges « Parlons Brignais », 2 sièges « Brignais ensemble », 1 siège « Mieux vivre à Brignais » et 1 siège sans groupe.

Numéro 4 : « Animation, vie associative, culturelle et sportive » 7 sièges « Parlons Brignais », 2 sièges « Brignais ensemble », 1 siège « Mieux vivre à Brignais » et 1 siège sans groupe.

**Mme Christiane CONSTANT** : Excusez-moi, est-ce que j'ai bien entendu ; dans la commission n°3, il y a 1 siège pour « Mieux vivre à Brignais » ?

**M. Serge BÉRARD** : 1 siège pour « Mieux vivre à Brignais » mais qui n'est pas nécessairement utilisé puisque vous ne souhaitez pas.

**Mme Christiane CONSTANT** : Non parce que je vous ai écrit en vous disant que je présentais qu'une candidate donc je suis dans la 1 et la 2 ; je ne suis ni dans la 3 ni dans la 4.

**M. Serge BÉRARD** : C'est ce qu'on a convenu, c'est ce qui est écrit ; 1 siège.

**Mme Christiane CONSTANT** : J'ai entendu 1 siège pour « Mieux vivre à Brignais ».

**M. Serge BÉRARD** : On les fait apparaître quand même les sièges dans le règlement intérieur ?

**Mme Clémentine HOCHART** : *Oui on fait apparaître les sièges mais par contre, ils ne sont pas pourvus.*

**M. Serge BÉRARD** : Il n'y a pas de candidat, oui. C'est ça qui est dit en fait dans la délibération d'ailleurs, je crois, je finis par m'y perdre un peu donc modifier la composition des commissions comme suit, voilà, c'est ce que j'ai indiqué. Alors dire que le vote a lieu à main levée du fait d'une décision unanime en ce sens de l'assemblée délibérante, si vous en êtes d'accord parce qu'on a vu ça déjà largement et valider ainsi la nouvelle composition des commissions communales selon le tableau qui a été indiqué. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? C'est la base de ce nouveau tableau avec les petites modifications de « groupe » à la place de « liste ».

S'il n'y en a pas, je propose de voter. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui vote contre ? 3 abstentions donc 29 pour et 3 abstentions.

**Mme Sylvie GUINET** : Je ne voulais pas reparler des représentants des commissions mais sur les commissions en général, et moi je m'interroge sur le fonctionnement des commissions. Alors on a un problème de visio, pas visio ; un coup cela peut se faire, un coup ça ne peut pas se faire ; quelque chose qui m'a quand même interpellée la dernière fois, c'est qu'à la commission n°2, il n'y avait que deux représentants. Au niveau du quorum des commissions, comment ça fonctionne ? Parce que pour n'avoir que deux représentants à une commission alors que les adjoints ne sont pas du tout, alors ce soir ils ne sont pas là donc c'est un peu dommage et ils ne m'entendront pas. Il n'y avait aucun adjoint pour présenter des dossiers qui sont quand même importants puisque c'est la convention sur la MJC, c'est le contrat de ville et il n'y avait que deux personnes de votre liste ; les autres personnes s'étaient excusées.

Alors moi, ça m'inquiète un petit peu. Après, on ne peut pas faire des visios tout le temps, je l'entends, mais je trouve que la légitimité des commissions, je me demande où elle est et je trouve que ça perd un peu de son importance parce que les commissions sont quand même importantes. Si on ne peut pas poser trop de questions au Conseil municipal, on peut les poser en commission mais quand on ne peut pas y aller, je m'interroge.

**M. Serge BÉRARD** : Cela fait cinq ans maintenant qu'on travaille ensemble, c'est la première fois ; alors je ne sais pas pour cette commission, ce qu'il s'est passé.

**Mme Sylvie GUINET** : Cela fait un petit moment que ça dure, ça mijote. Là la dernière, je me suis rendu compte de la commission n°2 à laquelle je participe souvent et il y avait que deux présents.

**M. Serge BÉRARD** : Alors je pense que Sébastien FRANÇOIS est en vacances, c'est ça ?

**Mme Sylvie GUINET** : Alors il peut toujours y avoir des raisons, j'entends mais à ce moment-là, on s'organise, je ne sais pas, on change de date, on fait autre chose, surtout sur des dossiers quand même importants où on peut poser des questions.

**M. Serge BÉRARD** : Vous avez eu vos réponses aux questions ?

**Mme Sylvie GUINET** : Non, je les poserai maintenant.

**M. Serge BÉRARD** : Très bien. Écoutez j'entends, je referai le point ; alors j'avoue que je ne regarde pas régulièrement l'état des présences et absences. On ne m'a pas signalé cette carence jusqu'à présent donc j'en prends note et je vais regarder ça.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 7. SERVICES MUNICIPAUX – AVANCEMENTS DE GRADE**

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

- Création d'emplois permanents à temps complet

- Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Bonsoir à tous. On va passer à des délibérations qui sont dans le courant, peut-être que c'est moins passionnant. Alors la première des six, c'est une modification du tableau des emplois permanents. On crée en fait huit emplois qui sont destinés à permettre aux personnes qui bénéficient d'un avancement de grade de poursuivre sur leur poste avec le bon grade et parallèlement, on laisse les postes libres avec l'ancien grade qui seront revus quand on révisera le tableau général des effectifs.

Alors pour les citer rapidement, il y a trois postes d'agent administratif en catégorie C avec un assistant de direction et un assistant tout court et un officier d'état civil ; alors je parle de poste au singulier, il y a aussi des femmes, bien sûr dedans. Il y a deux postes de rédacteur en catégorie B, il y a un responsable adjoint au service communication et un gestionnaire paye qui ont donc progressé de grade ; un poste d'agent d'entretien ménager qui est en catégorie C à temps non complet 80 %, un poste d'ATSEM en catégorie A à temps non complet 90 % et un poste d'agent social en catégorie C à temps complet, qui travaille donc en établissement d'accueil de jeunes enfants.

Alors on crée ces postes pour le 1<sup>er</sup> octobre 2025, c'est la date à laquelle ces avancements de grade seront passés pour les personnes qui sont concernées et qui sont informés de ça, bien sûr. On a vu ce sujet en commission n°1 où il n'y avait pas grand monde d'ailleurs de l'opposition.

**M. Serge BÉRARD** : Sur les visios, on s'est exprimé pour des raisons ; alors il y a déjà pas mal de temps on avait dit qu'on n'en faisait plus autant que je sache.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Non, pardon non. On avait dit que globalement, il y avait des visios. Je pense qu'on n'est pas d'accord sur le sujet des visios.

Enfin pardon Pierre, je suis désolée, ce n'est pas le moment mais en fait on avait demandé à ce qu'il y est des visios parce que quand on est prof, moi je suis vraiment navrée mais à certains moments on ne maîtrise pas notre emploi du temps parce que moi mon indemnité d'élue ne me permet pas de vivre donc j'ai une activité professionnelle par ailleurs et en fait parfois, j'arrive trop tard et qu'une visio pourrait nous aider. Enfin, je veux bien entendre ce genre de remarque mais moi j'ai demandé à avoir des visios hors questions budgétaires parce que je sais parfaitement que c'est compliqué pour les questions budgétaires, ça j'en suis parfaitement consciente et vu les délibérations qu'il y avait lors de cette commission n°1, moi je demande des visios, on me répond non, je suis juste surprise. En fait ce n'est pas de la mauvaise volonté mais à un moment, des emplois du temps qui peuvent être compliqués quand on est actifs.

**M. Serge BÉRARD** : Pour moi, ce problème était réglé et le débat revient donc je vais creuser la question et regarder pourquoi.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Si je peux juste me permettre de répondre sur ce point-là, c'est qu'effectivement la visio nous a été demandée tardivement puisque c'est une information qui ne nous est pas parvenue. Elle a été envoyée à un adjoint au moment du début de la réunion et du coup j'ai précisé par mail, par retour de mail qu'à partir du moment où elles étaient demandées quelques heures avant, puisqu'il y a toute l'installation de la salle, notamment quand on a des réunions mixtes à condition que ce ne soit pas sur les questions budgétaires, c'était effectivement des éléments qu'on pouvait mettre en place.*

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Mais je vous entends, Clémentine, je vous remercie de m'avoir répondu mais par contre, la question c'est qu'il me semblait qu'on avait dit qu'il y avait des visios et qu'aux cas particuliers, ils n'étaient pas donc c'est vrai que parfois on reçoit un mail pour une visio, parfois on ne le reçoit pas. Il me semblait que ce sujet avait été déjà débattu, qu'on avait reclarifié en disant il y a plutôt des visios sauf sujets structurants. Peut-être que je me trompe, je n'en mets pas ma main à couper mais il me semblait qu'on était plutôt là-dessus pour faciliter globalement la vie de tout le monde. Après si ce n'est pas le cas, dont acte.

**M. Serge BÉRARD** : J'entends, cela fait deux remarques successives sur le fonctionnement des commissions qui me reviennent. Je n'avais pas eu d'alerte particulière sur d'éventuels dysfonctionnements. Je rappelle que les commissions, pour moi, c'est important. C'est l'occasion de creuser tous les dossiers en amont donc il n'est pas question que ça dysfonctionne. Si c'est le cas, je vais redemander de faire un état des lieux, de voir un peu les présences aussi pour voir si tout le monde peut travailler correctement et se reposer la question des visios qui est dans mon esprit, à un moment donné on avait considéré qu'on n'en faisait plus mais...

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Si je peux me permettre, il me semble que ce qui avait été dit, c'est que la règle de base était qu'on préférerait le présentiel, c'est-à-dire que le présentiel était toujours préférable à la visio et qu'on pouvait mettre en place une visio sur demande mais avec quelques délais d'avance et d'ailleurs c'est ce qu'on pratique en commission n°4 et ça se passe bien.

**Mme Valérie GRILLON** : Je comprends, beaucoup de gens, d'élus travaillent et ne sont pas forcément disponibles ou coincés donc sur la commission n°3, on a un petit WhatsApp et chacun peut demander ou pas et en fonction des sujets, on fait une visio assez facilement ; autant avoir plus de monde en visio qu'une personne en présentiel.

**M. Serge BÉRARD** : Écoutez, après je pense que chaque responsable de commission est assez grand pour gérer sa commission mais on était parti plutôt sur le présentiel. On reprendra ces points-là puisque ça semble ; enfin on va essayer de finir le mandat correctement sur ces questions et ne pas créer de malaise puisque bien entendu il n'est pas question de mettre sous côté tel ou tel débat ; ce n'est vraiment pas la volonté.

Après, il peut y avoir des questions pratiques donc on va regarder ça.

On va redonner la parole à M. FRESSYNET.

**M. Pierre FRESSYNET** : Juste, il faut voter pour ces huit créations d'emplois qui n'en sont pas donc pour que les personnes qui ont eu un avancement de grade puissent être sur le bon poste et le bon grade.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions complémentaires ?

Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? 5 abstentions et 27 votes favorables.

On continue, M. FRESSYNET.

## **8. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

#### **Modification de la durée hebdomadaire de service d'emplois permanents**

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Alors la prochaine concerne la Direction des Services techniques, une modification de durée du travail dans le tableau des emplois permanents. À la suite des missions du contrôle de gestion, on a considéré qu'on pouvait gagner un peu de temps à l'unité d'entretien ménager et pour compenser cette petite réduction de travail, on a proposé aux personnes concernées d'utiliser ce temps pour faire de l'animation périscolaire. En fait, ça n'a pas été le choix des personnes qui préfèrent passer d'un temps complet à un 80 % et donc l'objet du rapport est de modifier ces postes qui sont des adjoints techniques pour les enregistrer comme des temps non complets de 28 heures hebdomadaires au tableau des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Cette démarche a été présentée au Comité social et territorial le 24 juin avec un avis favorable et il a aussi été présenté en commission n°1 le 1<sup>er</sup> juillet et donc ça fait une réduction de temps de travail de 0.4 ETP sur l'équipe de l'unité entretien ménager. On vous demande d'autoriser cette modification de temps de travail.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 9. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

#### Création d'emplois permanents

**Rapporteur(s) :** Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET :** On passe à la DEJS, c'est des créations d'emplois permanents, on modifie aussi le tableau des emplois permanents. Ce rapport propose trois créations d'emplois. Alors là, on a une vraie création d'emplois qui fait un ETP de plus à l'effectif et deux créations pour des adaptations de postes. La création de poste réelle qui est une création nette, c'est un poste d'ATSEM puisqu'il y a une classe qui s'ouvre à Jacques Cartier à la prochaine rentrée donc il faut une ATSEM, c'est obligatoire donc ça sera un temps partiel. La personne sera à 90 %, c'est de la catégorie C.

Pour le deuxième poste, ça ne crée pas d'effectif supplémentaire au sens large puisque c'est un poste qui vient en compensation d'heures de vacation au niveau de l'animation périscolaire.

L'idée, c'est de pouvoir proposer un emploi permanent en lieu et place de ces vacances, remplace des vacances par des emplois permanents. Ce poste sera mixte avec une partie animation et une partie entretien ménager au restaurant scolaire ; un poste en catégorie C de 21 heures hebdomadaires, c'est-à-dire 60 %.

Le troisième poste qui est créé, enfin qui est modifié, vient remplacer un précédent poste à la suite d'une évolution de mission. Ce précédent poste avait dans sa fiche de mission une partie coordination d'équipe et donc, à l'expérience, ça n'a pas donné satisfaction donc la fiche de poste a été revue. On supprime la coordination d'équipe et on se recentre sur l'animation périscolaire en tant que référent pour l'école Fournion en catégorie C. Voilà donc ce sujet a été vu en commission n°1 le 1<sup>er</sup> juillet et on vous demande d'autoriser la création de ces trois postes permanents à compter du 1<sup>er</sup> août.

**M. Serge BÉRARD :** Des questions ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 10. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

#### Renouvellement d'emplois permanents d'animateurs périscolaires pour l'année 2025/2026

**Rapporteur :** Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET :** La suivante, la quatrième, c'est toujours à la DEJS. C'est un renouvellement d'emplois permanents d'animateurs périscolaires et donc, comme chaque année à cette période, il faut prévoir les ressources pour pouvoir assurer le service d'accueil périscolaire dans les écoles publiques maternelles et élémentaires pour l'année scolaire qui vient.

Dans le rapport, vous avez deux tableaux. Le premier tableau recense les postes qui avaient été budgétés en 2024-2025, c'est-à-dire 33 postes avec, vous avez remarqué, de petits temps de travail puisqu'en totalisant ces temps de travail, on obtient 11,75 ETP.

La DEJS a réajusté ses volumes horaires et consolidé certaines situations de travail en augmentant et en rationalisant des périodes de temps de travail et donc le nouveau tableau qui est en page deux pour l'année scolaire qui vient, est prévu pour 28 postes et un total de 10,15 ETP, soit 1,6 de moins.

Par ailleurs, le rapport rappelle qu'il y a d'autres personnes qui viennent conforter les équipes d'accueil. Il y a les ATSEM, il y a deux agents mixtes d'animation entretien ménager, un poste mixte, animation au restaurant scolaire et les animateurs référents. Alors ça a été vu par trois instances en fait, la commission n°2 : « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier ; la commission n°1 l'a vu aussi et le CST l'a vu également le 24 juin donc on vous demande de valider ce quota de 28 postes pour l'année scolaire 2025-2026 et on précise que ce sont des postes d'adjoints territoriaux en catégorie C. Ce sont des postes permanents et à temps non complet.

**Mme Sylvie GUINET** : Est-ce qu'il y a des augmentations ou des diminutions d'horaires de nombre de personnes ? On n'a pas le comparatif de l'année précédente ?

**M. Pierre FRESSYNET** : Dans le tableau, vous avez le premier tableau avec des temps ; il y a beaucoup de petits temps de travail et dans le deuxième tableau, on voit qu'il y a des temps de travail.

**Mme Sylvie GUINET** : Mais en temps global ? Quand on parle de 900 heures, est-ce que c'était 900 heures l'année précédente ? Est-ce qu'il y en a moins ? Est-ce qu'il y en a plus ?

**M. Pierre FRESSYNET** : On n'est pas sur la même délibération. Là on est sur des emplois permanents ; ça sera la suivante les vacataires.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Moi je voulais juste avoir une précision. Effectivement au global, j'entends qu'il y a 1,5 ETP en moins donc ça veut dire, parce que le nombre d'enfants est le même j'imagine, les horaires sont les mêmes dans les écoles...donc ça veut dire que ce travail qui a été fait par ce 1,5 ETP, il est fait par d'autres personnes. Enfin, j'ai un peu de mal à comprendre le sujet. Je comprends qu'il y en aura moins dans le cadre de cette délibération mais au global, est-ce que ça veut dire qu'on diminue le temps d'accompagnement des enfants ou pas du tout ?

**M. Pierre FRESSYNET** : Je ne pense pas. C'est simplement de rationaliser, de vérifier sur les différents temps scolaires. Il me semble qu'il y avait trop de monde le midi ou pas assez de monde le midi ; je ne peux pas aller dans le détail. Le travail a consisté à réarbitrer et à coller plus précisément aux vrais besoins.

**M. Serge BÉRARD** : Je remercie d'ailleurs les services qui font un travail remarquable depuis pas mal de temps mais en particulier depuis qu'on a lancé cette démarche de pilotage de contrôle de gestion, avec un effort qui est fait dans beaucoup de services pour se réinterroger sur les pratiques et voir partout où on peut améliorer, mieux positionner, mutualiser des postes, revoir des processus parce qu'on a l'habitude de faire telle chose avec telle fréquence donc peut-être qu'on peut changer la fréquence...

Il y a un gros travail qui est fait, qui, je pense, portera ses fruits. On va le voir au fil du temps, qui a vocation à ne pas pénaliser les agents parce qu'ils ne sont pour rien si à un moment donné notre organisation n'est pas optimale mais qui permet d'aller vers des économies à terme pour un service similaire ou en tout cas qui soit satisfaisant au regard de nos objectifs de service de la population donc on aura d'autres exemples comme ça, je pense.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

## 11. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE

### ASSOCIATIVE

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'emplois vacataires pour l'année 2025/2026

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Là du coup, ce sont les renouvellements d'emplois vacataires qui sont des emplois non permanents mais comme toutes les années à cette époque, on vote ces quotas d'heures donc ces quotas d'heures sont destinés à assurer différentes missions de service public en complément de ce que peuvent faire les permanents. Donc justement, ce travail de réorganisation des temps périscolaires a été fait par la DEJS pour optimiser au maximum ces quotas d'heures.

Il y a donc sept types de services qui sont concernés. Je les rappelle rapidement donc pour l'accueil périscolaire, on renouvelle 18 emplois comme en 2024-2025 mais on réduit de 2 100 à 1 200 heures les vacances donc on réduit de 900 heures ces vacances.

Pour l'encadrement des enfants en situation de handicap, on renouvelle 5 emplois et 1 000 heures ; c'est pareil que l'année dernière. Pour la surveillance des études en dehors du temps scolaire, les études dirigées ou surveillées, en cas d'absence des professeurs, on fait intervenir des vacataires donc on renouvelle 18 emplois comme en 2024-2025 mais on réduit de 200 heures puisqu'on fait un quota de 600 heures contre 800 en 2024-2025. Les interventions de lecture pour Jean Moulin et André Lassagne, donc ce sont des animateurs qui se déplacent et pour Jacques Cartier et Claudius Fournion, ces interventions se font à la médiathèque. On fait venir les enfants à la médiathèque et pour ça on renouvelle 2 emplois et 200 heures comme en 2024-2025. Il y a les réunions des directeurs d'écoles donc ils sont rémunérés sous contrat de vacation lorsque la mairie les réunit en dehors du cadre de l'école. On renouvelle donc 5 emplois, il y a 5 directeurs donc ça paraît logique et 100 heures pour cette mission.

Pour la restauration scolaire, on renouvelle 3 emplois mais on passe de 1 250 heures en 2024 à 800 heures en 2025-2026. C'est d'ailleurs en lien avec le rapport précédent où on a vu qu'on a mis en place des postes permanents mixtes animation plus une autre mission pour économiser des vacataires et le dernier motif de vacation, c'est l'accompagnement des enfants sur les temps scolaires. En cas d'absence d'ATSEM, on compense les absences via des vacances mais évidemment, on ne peut pas fixer de quota d'heures puisqu'on ne sait pas s'il va y avoir des absences d'ATSEM et combien de temps elles durent.

Le rapport parle aussi de la rémunération de ces contrats qui est soit avec un tarif fixe, soit sur la base d'un tableau indiquant le montant qui est indexé sur le smic horaire en fonction du niveau de diplôme. Ce rapport a été présenté également en commission n°2 le 3 juillet, en commission n°1 le 1<sup>er</sup> juillet et il vous est demandé d'autoriser le renouvellement de ces quotas d'heures en fonction des six ou sept types de missions, comme je viens de vous le rappeler.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

## 12. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

### MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement et création d'emplois vacataires - Année 2025/2026

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Le dernier rapport, c'est toujours sur les vacataires mais là, c'est dans le domaine culturel ou organisation d'événements et manifestations ouvertes au public et donc pour accompagner ces manifestations-là, on fait appel à des vacataires. Au niveau de la ville, comme par exemple pour l'accueil des nouveaux Brignairots, le 8 décembre, la fête de la musique, les différentes fêtes et pour coanimer avec les équipes de permanents, on renouvelle un quota de 900 heures donc pour la période qui va du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 1<sup>er</sup> août. 2026 l'année prochaine.

Au niveau de la RCAVB, il y a également des vacataires pour accompagner l'activité spectacle au Briscope. En 2024-2025, on avait prévu 360 heures et c'est réduit à 270 heures pour l'année qui vient. Enfin, pour l'espace Guy de Chauliac, on renouvelle 200 heures comme en 2024-2025. Alors on précise que ces emplois sont payés au SMIC horaire actuellement 11,88 € et on demande donc au Conseil municipal d'autoriser le renouvellement de ces emplois d'adjoints d'animations vacataires pour l'année culturelle qui va du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026. On a vu ça en commission n°1 également le 1<sup>er</sup> juillet.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions. Merci M. FRESSYNET. Je passe la parole à Anne-Claire ROUANET pour la tarification des salles de l'espace Guy de Chauliac.

## • ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE

### 13. TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES

Espace Guy de Chauliac

**Rapporteur** : Anne-Claire ROUANET

**Mme Anne-Claire ROUANET** : En fait, comme vous le savez, l'espace Guy de Chauliac qui a ouvert il y a maintenant deux ans et demi et depuis deux ans et demi, on était toujours au même tarif pour une semaine glissante comportant un week-end donc ce tarif était de 300 € avec une journée supplémentaire à 60 €. On a un petit peu fait un benchmark et puis on a interrogé également la commission artistique et nous sommes tombés d'accord sur un nouveau tarif à hauteur de 380 €, toutes taxes comprises, donc du jeudi matin au mercredi soir. C'est une semaine qui peut être glissante mais qui comporte toujours un week-end.

Par contre, le tarif pour la journée supplémentaire, ils vont la laisser à 60 € par jour donc on vous demande de donner votre accord sur ce nouveau tarif de location mais également de conserver la possibilité de mise à disposition gratuite du lieu aux associations de Brignais et de la CCVG, à partir du moment où l'ensemble des critères d'exonération suivants est respecté donc je ne vais peut-être pas tous les relire mais ce n'est pas de vente directe des œuvres exposées, excepté des petites reprographies, cartes postales...ou des livrets d'expositions. Il faut bien sûr que l'entrée soit gratuite au niveau de l'exposition.

Il faut que le locataire, enfin que la personne qui a cette mise à disposition gratuite, puisse accueillir des groupes scolaires ou du Centre social et de la MJC pour des visites guidées. Les frais de communication doivent être pris en charge par l'association en accord bien entendu, avec la charte graphique qui a été définie et puis la gestion des permanences d'ouverture doit être faite par l'association mais il y a possibilité de faire appel au réseau de bénévoles de l'espace Guy de Chauliac.

On précise également dans cette délibération que par dérogation, une gratuité est accordée pour toutes les expositions qui sont organisées dans le cadre de la restitution de travaux d'élèves, des ateliers d'arts et des structures scolaires également et puis les organisateurs doivent s'assurer de l'obtention des autorisations de droits d'auteurs et de droits à l'image, d'avoir des assurances concernant les biens exposés et de veiller à la sécurité du public.

Voilà, il y a un règlement intérieur qui est envoyé ; après c'est des dispositions qui n'ont pas changé ; les éventuelles prestations annexes, si par exemple il y a besoin de faire des installations qui dépassent, je dirais, les compétences de la commission artistique qui vient souvent en appui à l'installation des expositions, si c'est des besoins spécifiques, il y a possibilité de refacturer au coût réel avec un devis.

Il y a éventuellement la possibilité donc en plus de bénéficier du réseau de bénévoles, d'avoir une permanence assurée par des vacataires suivant la disponibilité qu'on trouve pour ces vacataires et dans ce cas, la prestation est refacturée suivant le coût horaire de la vacation. Voilà, si vous avez des questions, je vais y répondre sinon on peut peut-être passer au vote.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ? Je rappelle que c'est un lieu qui désormais vit bien donc j'avais eu l'occasion de le dire à Anne-Claire. C'est bien d'être dans des prix de marché...mais tout l'apport qu'on a dans cette phase, c'est encore récent comme lieu et même si beaucoup se le sont appropriés, il reste encore beaucoup de travail à faire pour bien le faire connaître à Brignais et ailleurs d'ailleurs. Il y a des enjeux aussi, on s'aperçoit qu'on fait venir pas mal de gens qui s'intéressent au champ culturel qui viennent de l'extérieur de Brignais donc il ne faut pas déstabiliser le fonctionnement parce que de la présence de ces artistes, ces associations qui viennent en plus de nos productions ou coproductions, c'est un vrai plus pour l'animation de la ville donc on va regarder, on va être vigilant pour voir comment tout ça fonctionne à partir de ces petites modifications mais je pense qu'on peut être confiant pour l'avenir quand même. S'il n'y a pas de questions, qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 3 abstentions. Merci. M. MARCOLET sur la tarification.

#### **14. TARIFICATION ET MISE À DISPOSITION DES SALLES ET PRESTATIONS ANNEXES**

**Rapporteur** : Claude MARCOLET

**M. Claude MARCOLET** : Je vais vous parler de tarification et mise à disposition des salles et prestations annexes donc en dehors de l'espace Guy de Chauliac dont Anne-Claire vient de parler. Le travail qui a été fait, c'est vraiment de reprendre tout ce qui avait été déjà voté dans les années antérieures, une délibération du 19 juin 2024 où le Conseil avait fait déjà évoluer le montant et les modalités de tarification des différents bâtiments et des sites communaux que Ville met à disposition ainsi que les possibilités de gratuité.

La présente délibération a donc vocation à mettre à jour l'ensemble des salles et des lieux concernés par la tarification donc pour ajuster certaines tarifications, ajouter les frais annexes et tarifs liés au ménage lorsqu'il y a des besoins supplémentaires, expliciter les particularités liées aux représentations de spectacles pour les associations locales et mettre à jour les conventions lors des mises à dispositions. Ces conventions ont été annexées dans les documents que vous avez à disposition.

C'est vrai qu'il y avait déjà des tarifs en commission n°4, on a eu l'occasion d'échanger sur ces sujets donc il y a eu des évolutions, des mises à jour. Certaines tarifications étaient discordantes par rapport à des surfaces, à des salles qui étaient sous-louées, d'autres surlouées. Certains tarifs dataient de 2015, d'autres de 2019 et donc c'est vrai que la délibération de juin 2024 n'avait pas forcément fait ce travail de fond pour niveler ces coûts et puis on a pris en compte également le fait qu'on a une évolution importante des frais annexes que l'on a donc intégrés dans les tarifications.

Alors cette délibération est assez longue ; je vais quand même la lire. En préambule, il est précisé que l'accès aux différentes ressources de la commune par des tiers est conditionné par leurs disponibilités et par obligations et contraintes municipales donc techniques, humaines et sécurité environnementale. La Ville recherchera l'équilibre entre les différents utilisateurs afin de répartir au mieux les moyens en privilégiant les besoins des services puis des associations, tout en tenant compte de la vocation initiale des salles ; par exemple de laisser une enceinte sportive, autant que faire se peut aux sportifs.

La mise à disposition des locaux ou des lieux municipaux à titre gracieux, hors frais annexes éventuels (régie technique, sécurité, ménage) relève des possibilités suivantes :

- L'association dont le siège ou l'activité principale est à Brignais et qui utilise pour ses adhérents ou des créneaux de manière régulière, donc il y a des conventions spécifiques qui sont annexées.
- Les manifestations dont l'accès est gratuit pour le public et portées par des structures locales ou qui s'adressent et profitent directement aux Brignairots.
- En trois donc les actions ponctuelles ou récurrentes qui participent à la mise en œuvre de la politique municipale ou d'un acteur local (association, syndicat, collectivité, établissement public) qui font l'objet d'un partenariat avec la Ville (dans le champ de la culture, de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du sport, de l'animation, de l'international, de la prévention, de la sécurité, de l'environnement...). Chaque convention de mise à disposition à titre gracieux précisant les frais qui seront refacturés (en sécurité régie technique et ménage) a été présentée en commission n°4 (c'est l'annexe 2 qui est dans les documents).
- Également donc pour cette gratuité réunions, rencontres, tables rondes, conférences participant au débat démocratique dont l'accès est gratuit. Voilà pour les gratuités.

Alors ensuite, vous avez dans la délibération, la tarification des salles où on retrouve donc trois colonnes : association locale, comité d'entreprises, entreprises de Brignais, acteurs Brignairots ou issu du territoire de la CCGV ou association de la CCVG et en trois donc le tableau numéro trois donc le tarif finalement le plus élevé qui sont les comités d'entreprises ou associations extérieures à Brignais et CCVG et syndic ou association de propriétaires, production ou diffusion de spectacles, c'est-à-dire que ce soit une association ou une société mais quand on produit des spectacles, on rentre dans cette configuration, dans cette colonne-là.

Après on va retrouver bien entendu, la liste de toutes les salles et équipements on va dire, qui peuvent être loués donc les salles de spectacle, le sportif donc multi-activités, dojo, l'ensemble de la Plaine des sports, du complexe en fait. Ensuite, les salles de réception à la Giraudière, la salle du Garon, le théâtre de Verdure, le Bri'Sports et on a ajouté également bien entendu maintenant le stade de football. On a eu des demandes pour ce stade, avec les vestiaires.

On verra également qu'un peu plus loin, on a également intégré dans la prestation quelque chose qui n'est pas des locaux mais la scène mobile et la scène fixe où ce sont des éléments qu'on monte donc qu'on a ajouté dans cette possibilité de location.

Alors, ce qu'on a également veillé à faire, c'est que lorsqu'un SSIAP est nécessaire, un forfait de 4 heures est inclus dans la location donc, ça, ça a été intégré dedans, dans le prix de la location. Lorsque la manifestation nécessite de la sécurité, 4 heures sont incluses. Par contre, s'il y a un besoin supplémentaire parce que la manifestation dure plus longtemps, il y a une refacturation qui est faite. L'ensemble de frais de régie également lorsqu'elle est nécessaire donc c'est une prestation extérieure qui sera refacturée ou seront facturées pour les frais. En cas d'annulation à moins d'un mois de la date retenue, sauf cas de force majeure, la facturation de la moitié de la réservation de la salle sera maintenue, ainsi que l'ensemble des frais annexes si on est à moins d'une semaine.

Pour les manifestations importantes, une estimation du volume de nettoyage supplémentaire sera réalisée en amont selon l'usage et le public prévu (nombre de participants, organisation de repas...) et on appliquera un tarif, c'est-à-dire qu'on a pu observer dans les années précédentes que pour certaines manifestations, on avait un coût de mise en état d'entretien de ménage qui était vraiment très important, qui dépassait largement ce qu'on a intégré dans les tarifs donc dans cette délibération, on se donne le droit effectivement d'évaluer en amont et de définir un coût de prestation complémentaire.

Chaque réservation est également ; alors pour les représentations de spectacle théâtral, musical, danse par les troupes associatives locales, chaque réservation se double de deux répétitions gratuites possibles en amont, dont la durée et les dates sont en fonction de la disponibilité des salles. On avait une méthode, enfin une façon de faire où les compagnies théâtrales ou de danse et autres utilisaient quasiment sur trois ou quatre jours, enfin trois jours pour des répétitions donc ça nous a posé quelques contraintes donc on met quand même une possibilité d'ajuster, peut-être de caler les dates différemment et puis la durée.

Ensuite le sujet de la location aux particuliers qui intéresse nos Brignairots donc location aux particuliers, la salle du Briscope pour les manifestations d'intérêt général et la salle du Garon sont ouvertes à la location. Les tarifs sont indiqués à la deuxième colonne et la location aux particuliers extérieurs à Brignais donc seules les salles du Briscope sont ouvertes à la location pour les manifestations aux tarifs indiqués dans la troisième colonne.

Ensuite sécurité, il appartient au réservant de prendre toutes les informations utiles en amont et de diffuser afin de garantir la sécurité des personnes présentes conformément aux indications du règlement intérieur du lieu. Les mesures nationales en vigueur de type Vigipirate incombent également à l'organisateur.

Les prestations techniques « sons et lumières ». Il sera proposé comme suit donc la prestation régie est facturée à la Ville par le prestataire au tarif réel ou par le prestataire. La Ville se charge ensuite de la refacturation auprès de l'utilisateur. Pour les écoles publiques, chaque maternelle et chaque élémentaire bénéficie d'un forfait de base de 12 heures pour leur spectacle annuel, pris en charge par la Ville. Le dépassement éventuel est facturé à l'école, ce n'est pas souvent le cas.

Ménage : il sera procédé comme suit donc la prestation est facturée à la Ville par le prestataire en fonction du nombre d'heures de passages nécessaires et en fonction des jours ouvrables ou non, conformément aux marchés publics en vigueur. La Ville se charge de la refacturation auprès de l'utilisateur.

Ensuite, il y a la caution qui n'a pas changé ; l'utilisation récurrente, permanente ou récurrente, la récurrence est définie par une activité régulière avec une fréquence d'au moins 6 réservations sur l'année. Une caution unique de 75 € dans ce cas est demandé en septembre lors de la première occupation récurrente et qui est remise au Trésor Public pour encaissement. Elle est conservée d'une année sur l'autre si l'association garde l'utilisation des lieux. Dans le cas contraire, la caution est restituée.

Donc les tarifs dont je parlais sur la scène mobile également donc la scène mobile est tarifée à 1 800 € par jour et ça comprend la mise en place par deux agents de la Ville qui la dépose et qui l'ouvre, on va dire, la mette en place. Voilà.

Ensuite la scène fixe, c'est les plateaux sur trapèze qui se règlent en hauteur donc c'est un forfait de deux jours puisque là il y a un peu plus de temps d'installation donc 250 € et puis 50 € par jour complémentaire et ensuite les photocopies donc il y a beaucoup de sujets dans cette tarification avec des évolutions de tarifs qui ont donné l'objet de discussion qu'on a revue ; on a fait des petits ajustements lors de la commission n°4 pour répondre à certaines sollicitations.

La commission n°4 « Animation », nous avons vu ça le 1<sup>er</sup> juillet 2025 et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour donner son accord sur les tarifs de location des salles municipales et des dispositions connexes mentionnées ci-dessus. Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2025 et autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué au sport et à la coordination de la vie associative à signer les conventions et puis les budgets...je vous fais grâce. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Je voudrais savoir ce que rapporte la location de salles à la commune ?

**M. Serge BÉRARD** : Un ordre de grandeur ?

**Mme Isabelle WEULERSSE** : C'est pour avoir une idée de ce que ça pèse.

**Mme Clémentine HOCHART** : *On vous le retransmettra derrière parce qu'en fait, il faut qu'on soustraie tout ce que ça nous « rapporte » et ce qu'on refacture derrière au niveau des prestations annexes*

**M. Serge BÉRARD** : Il y a plusieurs chiffres, ce qu'on facture, ce qu'on paye et ce qui nous reste.

**Mme Clémentine HOCHART** : C'est ça.

**M. Claude MARCOLET** : Et les services qui sont faits par la Ville, par des sociétés où on refacture effectivement, où on est facturé donc, je n'ai pas le chiffre exact à vous donner ce soir.

**M. Serge BÉRARD** : On n'est pas à 10 000 € je pense.

**M. Claude MARCOLET** : Oui, globalement c'est ça.

**M. Serge BÉRARD** : On aura les chiffres précis ; on ne va pas débattre de chiffres qu'on n'a pas.

**M. Claude MARCOLET** : On a peut-être des demandes nouvelles qui arrivent également. On a eu dernièrement la location du Briscope pour une association étudiante. Je crois que l'on était sur un montant de 1 500 € donc des choses qu'on n'avait pas dans le passé. L'objectif n'est pas non plus de louer pour louer. On ne veut pas être géré dans la concurrence à du domaine privé mais au moins en tout cas, on a des tarifs qui sont là et qui sont mis à jour.

**M. Serge BÉRARD** : En tout cas, merci pour ce travail. C'est le SAVA qui gère toutes ces locations d'ailleurs, qui s'est doté d'un nouveau logiciel pour le faire de façon plus efficace récemment. Je sais qu'il y a derrière cette tarification une volonté d'équité entre les associations, une volonté de rigueur aussi et une pratique de prix raisonnable. Il faut noter aussi que lorsque des associations qu'on subventionne par ailleurs ont des besoins de salles pour des événements particuliers, on est aussi attentif au fait que cette tarification ne vienne pas nuire à leur activité que par ailleurs on soutient. Ce sont donc des choses à surveiller de près. Merci en tout cas au SAVA pour tout ce travail. Oui, encore une question.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Concernant les augmentations, on a trouvé que c'était un petit peu cher 30 % sur certaines salles, concernant les associations locales.

**M. Claude MARCOLET** : Pour certaines oui mais en fait c'est ce que j'expliquais.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Ce n'est pas la majorité mais je sais que la salle d'exposition au Briscope, elle est très souvent utilisée par les associations pour des réunions, pour des conférences...

**M. Claude MARCOLET** : Si on raisonne en valeur absolue sur les associations, ce n'est quand même effectivement pas grand-chose.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Cela dépend des associations.

**M. Claude MARCOLET** : On a vraiment fait un travail de cohérence dans les tarifs. Il y avait effectivement des salles qui apportent un grand service, des surfaces complémentaires qui étaient sous tarifées par rapport à d'autres donc c'était vraiment dans un esprit d'avoir quelque chose, de refaire un travail vraiment profond et de retirer plein de choses. On a retiré plein de choses qui dataient de Mathusalem, des tarifs qui dataient de vieilles conventions faites avec certaines associations ou certains groupes de spectacles qui n'existaient plus.

**M. Serge BÉRARD** : Il y a beaucoup de manifestations dans la salle d'expo qui sont justement dans le cadre de gratuité aussi je pense.

**M. Claude MARCOLET** : Oui, aussi.

**M. Serge BÉRARD** : Donc il faut voir à quel moment en réalité il y a un coût réel, ce n'est pas si fréquent que ça.

**Mme Sylvie GUINET** : À la base 30 %, c'est beaucoup, reconnaissez-le.

**M. Serge BÉRARD** : C'est beaucoup, on est d'accord.

**M. Claude MARCOLET** : Il faut savoir qu'on a également intégré les coûts de ménage et il y a eu également des évolutions de coûts. Alors c'est vrai que les augmentations, je vous l'accorde, ne sont pas proportionnelles, c'est-à-dire qu'on aurait pu dire on prend toutes les tarifications et on met un coefficient. En fait, il a été fait un travail beaucoup plus profond d'analyse et de cohérence dans l'étude de ces tarifications en fonction vraiment du bien qu'on met à disposition.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M. Guy BOISSERIN** : M. MARCOLET, vous avez été très complet dans cette délibération mais j'ai quand même deux questions. Dans la page 3, on parle de la location aux particuliers et ensuite on nous demande pour le Briscope et la salle du Garon, de se reporter à la deuxième colonne. Alors pourquoi dans l'intitulé de la deuxième colonne page 2, on ne met pas et particuliers aussi, c'est-à-dire qu'on met en intitulé comité d'entreprises, entreprises de Brignais, acteurs Brignairots issus du territoire de la CCVG...et particuliers ? Pourquoi on ne l'écrit pas directement ?

**M. Claude MARCOLET** : Oui, c'est vrai parce que là, on a toutes les salles dans ce document donc en fait là finalement, c'est une annexe qui précise que, pour les particuliers, c'est la salle de Garon parce qu'on ne voulait pas la mettre. Si on met les particuliers dans cette colonne, ça veut dire que quelque part il aurait fallu mettre un petit astérisque « non accessible aux particuliers » pour les autres salles, donc on le fait, on met juste aux particuliers pour la salle du Garon.

**M. Guy BOISSERIN** : Ok. Deuxième question : qu'est-ce qu'on appelle pour une location à un particulier une manifestation d'intérêt général ? Puisqu'on nous dit qu'un particulier peut louer le Briscope pour des manifestations d'intérêt général ? Alors est-ce qu'un vin d'honneur, c'est un intérêt général ?

Est-ce qu'une réunion sectaire est un intérêt général ? Est-ce que je peux faire une boum ? Je ne sais pas.

**M. Claude MARCOLET** : Je pense qu'en fait, il faut distinguer la notion de particulier individuel, un Brignairot qui va louer sa salle pour faire un baptême, une communion à la salle du Garon et là, ce sont des particuliers mais qui peuvent être des structures morales ou des structures autres, si vous voulez, ou collectives, qui organisent quelque chose.

On a eu par exemple le cas, j'en parlais tout à l'heure, d'une association d'étudiants, enfin d'un groupement, et qui ont réservé la salle du Briscope, la grande salle du Briscope, pour faire une soirée de fin de fin d'études.

**M. Guy BOISSERIN** : Mais c'est de l'intérêt général ça, une soirée de fin d'études ?

**M. Claude MARCOLET** : Quelque part oui ; je crois que c'était des médecins ; une école d'infirmières !

**Mme Clémentine HOCHART** : *Petite précision, en fait, comme son nom l'indique, parce que c'est ciblé sur la salle d'exposition, c'était pour aussi des situations ; alors maintenant on a l'espace Guy de Chauliac mais ça peut être des particuliers qui louent une salle pour effectivement quelque chose qui ne relève pas d'un événement familial. Claude parlait des mariages...mais ça peut être une exposition qui a destination à être ouverte au grand public on a gardé cette option, même si l'objectif est plutôt d'orienter vers...*

**M. Guy BOISSERIN** : C'est la notion d'intérêt général qui est peut-être de trop parce que ça ne veut pas dire grand-chose en fait.

**M. Serge BÉRARD** : C'est histoire de se garder une possibilité.

**M. Guy BOISSERIN** : On pourrait marquer que c'est soumis à autorisation parce que si je veux organiser un événement avec des fascistes par exemple, comme c'est déjà arrivé à plusieurs endroits, c'est de l'intérêt général ; c'est ouvert au public.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Tout à fait et je renvoie au début de la délibération qui précise bien qu'il y a un préambule et que l'accès aux différentes ressources est lié à la disponibilité, aux contraintes, à un équilibre entre les utilisateurs et effectivement, il y a toujours de toute manière une validation de la commune par rapport à l'objet qui est déclaré.*

**M. Serge BÉRARD** : Donc je peux vous dire que quelle que soit notre bonne volonté et la nécessité de recenser toutes les situations, il y aura toujours une petite zone grise sur laquelle il faudra arbitrer. Le cadre est très complet je pense mais si on réfléchit bien, forcément il y aura un truc qui n'ira pas mais ça renvoie à ce que vient de dire Clémentine et là encore, je remercie, parce que c'est un travail énorme d'arriver à situer toutes les situations justement, à bien comprendre tous les cas de figure et à essayer de trouver une façon équitable de tarifier à partir de ces éléments-là.

**M. Guy BOISSERIN** : Donc on peut dire que pour la location de salle, il y a la référence et le tableau, les annexes et la jurisprudence.

**M. Serge BÉRARD** : Mais sur une question, pour être concret, puisque tu citais l'exemple d'un groupe politique qu'on ne souhaite pas avoir sur le territoire parce qu'ils ont un historique..., il y aura un arbitrage. Ça reste la commune qui gère ses biens et donc on essaie de le faire de façon vraiment la plus transparente, équitable possible puis il y aura peut-être une fois tous les cinq ans une situation où il faudra se dire : non, là on n'est pas d'accord et on prendra le risque de ; enfin voilà, je pense qu'il faut assumer ça sinon on n'y arrive jamais.

**M. Claude MARCOLET** : La terminologie qui a été utilisée d'intérêt général nous permet finalement de nous couvrir et de se donner le droit de refuser. Il y a effectivement une part un peu subjective là-dedans et c'est ce qui permet d'avoir un texte qui permet de répondre finalement et d'avoir une porte de sortie éventuelle.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Merci, c'était nécessaire d'être exhaustif Claude, tu as bien fait de reprendre toute la délibération. C'est un cas assez compliqué. S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

## 15. TARIFICATION DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE

**Rapporteur** : Claude MARCOLET

**M. Claude MARCOLET** : Donc cette fois-ci pour la tarification des prestations de nettoyage. C'est un peu en rapport avec ce que l'on a vu.

Afin d'organiser un service d'entretien ménager supplémentaire que certaines manifestations grand public pourraient nécessiter dans les bâtiments de la Ville ou à l'extérieur, excédant le ménage courant pris en charge par la Ville donc dans les fameux barèmes de location, cette dernière a recours soit aux services du prestataire détenteur du marché public « Nettoyage » pour assurer la prestation, soit à ses propres agents du service Entretien des bâtiments communaux donc le service est refacturé aux organisateurs selon les conditions prévues par la délibération du 9 juillet 2025, c'est ce qu'on vient de voir, portant sur la tarification et la mise à disposition de salles et prestations annexes.

Il est précisé que le montant des tarifs appliqués correspond à ceux prévus par le marché « Nettoyage » en vigueur et qui sont, pour rappel depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025 donc les suivants : tarif de jour : 17,70 € hors-taxes, 21,24 € TTC et tarif dimanche/jour férié donc 41,74 TTC. Pour clarifier la chose, pour expliquer, c'est tout simplement que pour éviter qu'on ait des tarifs lorsque ce sont des agents qui font la prestation ou lorsque ce sont des sociétés, on applique de facto que le tarif marché pour qu'il y ait finalement une équité entre une association ou une entité ou une entreprise qui prendrait une salle, si on fait travailler un agent ou une société donc il n'y a qu'un seul tarif. Voilà. La commission n°4 a vu ce dossier le 1<sup>er</sup> juillet 2025 donc il vous est demandé de délibérer pour approuver la tarification des prestations supplémentaires de nettoyage effectuées donc au prix du marché.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci M. MARCOLET et je passe la parole à Marie DECHESNE pour le sujet concernant la MJC de convention de locaux et puis d'objectifs et de moyens.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 16. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)**

- Convention d'objectifs et de moyens

- Rapporteur** : Marie DECHESNE

**Mme Marie DECHESNE** : Bonsoir à tous. Effectivement, la première délibération concerne une convention d'objectifs et de moyens pour la MJC, la Maison des Jeunes et de la Culture de Brignais. Vous savez que c'est une association qui a été créée il y a trois ans, en 2022 et donc qui avait déjà une première convention d'objectifs et de moyens qui est valable jusqu'à cet été, du coup jusqu'en 2025 ; été 2025 et donc on refait une convention d'objectifs et de moyens à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et qui est valable pour trois années scolaires jusqu'au 31 août 2028 dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

La convention d'objectifs et de moyens définit les engagements réciproques de la Ville et de la MJC. Elle vise à soutenir les différentes actions donc l'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 9 ans. Il y a 36 places, donc l'accueil les mercredis et pendant les vacances scolaires, l'organisation de stages thématiques, les activités jeunesse tout au long de l'année, la coopération avec les partenaires locaux que sont notamment le Centre social, la Fondation des AJD, le Collège, la Ville et autres et le développement d'animations grand public dans les domaines culturels, scientifiques, environnementaux et citoyens et donc cette convention d'objectifs et de moyens, par cette convention, la Ville s'engage à soutenir financièrement la MJC.

Pour rappel en 2025, il y a une subvention directe de 228 000 € attribuée, plus une aide indirecte donc notamment la mise à disposition des salles et du coup, prise en charge des fluides associés de 44 540 €. C'est une délibération qui a été vue en commission n°2 le 3 juillet et effectivement nous n'étions pas très nombreuses. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou des remarques ? Je propose de voter ; Alors on se réjouit du travail que fait la MJC sur le territoire, qui a déjà répondu à nos attentes, qui étaient de compléter l'offre pour l'accueil de loisirs qui était en grande difficulté au niveau du Centre social et puis petit à petit, la MJC prend sa place dans la commune et apporte beaucoup, a une offre assez large qui se développe avec l'énergie incroyable de toute l'équipe et sans gêner je pense, ça c'était important pour nous, le développement également à côté de cela du Centre social et la bonne entente entre toutes ces entités, y compris avec la Ville, qui est essentielle pour que tout le monde se sente à l'aise dans la mise en œuvre de ces services. S'il n'y a pas de questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

## 17. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)

Conventions de mise à disposition de locaux

**Rapporteur** : Marie DECHESNE

**Mme Marie DECHESNE** : Deuxième délibération pour la Maison des Jeunes et de la Culture, toujours de Brignais, donc en complément du soutien financier de la Ville de Brignais, il y a aussi une mise à disposition gratuite de salles pour que la MJC puisse réaliser ses activités dans de bonnes conditions. Vous avez derrière la délibération, les deux conventions de mise à disposition ; c'est des conventions qui sont valables pour une année et à tacite reconduction jusqu'à deux fois donc qui peut aller jusqu'à trois ans également.

Donc une première convention de mise à disposition pour les locaux de l'école Claudius Fournion qui permet d'accueillir l'accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. C'est une convention qui est tripartite entre la Ville, la MJC et le Directeur de l'école Claudius Fournion. La mise à disposition est gratuite et les charges donc fluides et entretien sont pris en charge par la Ville et valorisées dans les aides indirectes à l'association.

La deuxième convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit concerne le Forum et la Villa de La Giraudière, en sachant qu'au Forum on accueille le siège administratif de la MJC et qu'il y a aussi des salles qui sont disponibles pour l'accueil des jeunes, pour des activités, pour des réunions. Dans la Villa de La Giraudière, la MJC a aussi accès à des salles donc pour l'accueil des enfants et des jeunes pendant les vacances scolaires et pour des activités qui peuvent être récurrentes.

En complément, il y aura désormais, à partir du mois de septembre aussi, un local de répétition situé au sous-sol de la Villa de La Giraudière pour les activités musicales. Il peut aussi être mis en place une convention pour des activités récurrentes donc notamment le théâtre d'impro à la Villa de La Giraudière ou la batucada à la salle QUEREZ et dans ce cas, il y a une convention qui est signée, comme le font les autres associations avec le SAVA.

Il y a également une possibilité offerte de pouvoir utiliser aussi la salle de spectacle ou l'auditorium du Briscope donc toujours pareil, sous réserve de disponibilité donc ponctuellement et de façon gratuite en fonction des activités qui sont prévues. Voilà, je ne sais pas si cela appelle des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Sur la salle de répétition à la Giraudière, il y a un travail qui a été fait par la MJC, qui a mobilisé des bénévoles et puis la commune a complété aussi pour que l'isolation phonique soit satisfaisante.

En fait, ce n'est pas une activité qui est concurrente à l'Ecole de musique, ce sera plutôt complémentaire ; c'est notamment pour accueillir des groupes libres on va dire, qui ne cherchent pas à rentrer nécessairement dans une organisation musicale un peu plus structurée comme le propose l'AMB et qui sera dans le cadre donc de cette activité de la MJC et pour je pense l'utiliser, il faudra que les usagers de cette salle soient membres de la MJC. En tout cas, on va regarder comment ça fonctionne car ça peut être un lieu intéressant à l'avenir.

S'il n'y a pas de questions, je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité et puis Marie DECHESNE va nous présenter le contrat de ville.

## • AFFAIRES SOCIALES

### 18. CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Programmation annuelle 2025

**Rapporteur** : Marie DECHESNE

**Mme Marie DECHESNE** : Voilà donc la programmation annuelle du contrat de ville, la programmation annuelle 2025 avec les différentes actions. Pour mémoire, par délibération en date du 20 mars 2024, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de ville 2024-2030 de Brignais. La lettre de cadrage de la Préfète en date du 15 novembre 2024 est venue rappeler l'importance pour les programmations locales 2025 de s'ancrer à la fois dans les enjeux prioritaires définis par le contrat de ville et dans les orientations nationales qui sont les suivantes :

- la nécessité de prioriser les thématiques de l'éducation, de la santé, du sport, de la culture, de l'emploi et du développement économique, de la transition écologique, de la sécurité et de l'amélioration du cadre de vie donc c'est assez large
- une attention renforcée à destination du public adolescent
- la valorisation des actions innovantes, des projets de petite envergure ou expérimentaux, coconstruits au fil de l'eau avec l'ensemble des parties prenantes du contrat de ville
- et puis la nécessité de s'appuyer sur le tissu associatif local qui est garant du lien social

La programmation des actions pour l'année 2025 a été instruite par Monsieur le Maire, le service politique de la ville et les services de l'État à partir des engagements du contrat de ville 2024-2030 et des bilans de la programmation 2024 et puis bien sûr, des orientations définies par la Ville.

Il faut avoir en mémoire que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le périmètre du quartier prioritaire s'est élargi puisqu'avant on avait uniquement le quartier des Pérouses et désormais on a le quartier des Pérouses et le quartier de la Compassion donc de 1 400 habitants, on passe à 1 800 habitants dans ce grand quartier politique de la ville et donc le montant total de la subvention de l'ANCT, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour l'ensemble de la programmation locale s'élève à 49 400 € pour les 1 800 habitants du quartier, alors qu'on pouvait s'attendre à 63 000 € sur la base d'un montant par habitant de 35 €, en tout cas l'année précédente.

L'année précédente, nous étions à 35 € par habitant pour 1 400 habitants donc on avait envisagé le même montant par habitant avec un nombre d'habitants qui augmentait et donc une subvention qu'on s'attendait plus importante, ce qui n'aura pas été le cas donc les crédits octroyés subissent en réalité une baisse entre 2024 et 2025.

Néanmoins, il y a un certain nombre d'actions qui peuvent être financées par le biais de la politique de la ville ; nous avons un PowerPoint.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, qui vous sera transmis je pense.

**Mme Marie DECHESNE** : Vous retrouvez les sept thématiques qui correspondent aux piliers du contrat de ville 2024-2030 donc une thématique par couleur, je vous laisse en prendre connaissance et donc dans chaque thématique, vous retrouvez l'organisme qui porte l'action et chacune des actions qui sont financées d'une façon ou d'une autre dans le cadre de ce contrat de ville. On va les reprendre un tout petit peu en détail après.

Là, vous avez le montant total et la répartition des différentes actions qui sont financées et donc un peu plus de 100 000 € de crédits de la ville en droit commun. On retrouve effectivement 38 000 € pour le poste d'ingénierie du contrat mission chef de projet politique de la ville et ensuite on est sur 30 000 € de sensibilisation culturelle, 17 000 € de développement de l'accès à la culture et aux livres, 4 000 € de favorisation de la réussite éducative et un peu plus de 3 000 € pour l'accès au droit et à la médiation citoyenne.

Juste après, vous retrouvez en détail donc pour toutes les actions qui sont portées par la Ville de Brignais et qui sont financées ou valorisées dans le cadre du droit commun donc à chaque fois vous avez le coût total de l'action et surligné en bleu, en bas de chaque cadre, le montant qui est financé par la Ville au titre du droit commun donc je vous laisse aussi prendre connaissance de chacune des actions : développer l'accès aux livres et à la culture.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Que veut dire quoi financer au titre du droit commun ? Parce que les prisonniers de droit commun peut-être, mais là non. Cela veut dire quoi ? C'est financé par la Ville ?

**Mme Marie DECHESNE** : Oui donc c'est des budgets Ville en fait et qui vont s'adresser aussi bien aux habitants des quartiers politiques de la ville mais aussi à l'ensemble des habitants de Brignais.

**M. Serge BÉRARD** : Sur notre budget.

**Mme Sylvie GUINET** : Justement, Orchestre à l'école. Alors quand on voit le coût total 15 000 €, la Ville 7 000 € ; si on lit l'État donne aussi 2 000 € donc il en manque.

**Mme Marie DECHESNE** : Oui alors on a le tableau de synthèse.

**Mme Sylvie GUINET** : Il n'y a pas que celle-là, il y a d'autres actions aussi.

**M. Serge BÉRARD** : Il y a d'autres partenaires.

**Mme Sylvie GUINET** : Oui mais dans le tableau qui est illisible à la fin, on voit bien toutes les colonnes avec l'État, la Région mais il en manque.

**M. Serge BÉRARD** : Entre nous, c'est un truc parfaitement incompréhensible ; il faut vraiment passer beaucoup de temps pour le comprendre. Je pense qu'il y a un travail, un effort pédagogique pour bien montrer ce que faisait l'État, ce que faisait la Ville, ce qui est resté et puis après, il y a tous les autres partenaires sur les actions.

**Mme Sylvie GUINET** : Mais on n'a pas tout alors à ce moment-là.

**M. Serge BÉRARD** : Mais je pense que sur le grand tableau...

**Mme Sylvie GUINET** : Oui mais des fois il en manque. Là par exemple pour l'Orchestre à l'école, il manque 6 000 €. Alors à l'époque, l'école Jacques Cartier participait. Je ne pense pas qu'elle participait à hauteur de 6 000 € donc il en manque.

**M. Serge BÉRARD** : Tu as regardé sur le grand tableau final, là ?

**Mme Sylvie GUINET** : Oui.

**Mme Clémentine HOCHART** : *En complément, c'est effectivement ; alors ça va être particulièrement le cas pour les actions qui ne sont pas portées par les services de la Ville puisque dans ces cas-là, souvent on retombe sur nos pattes. Ce sont les actions qui sont portées par les partenaires et ça veut dire que si ça n'apparaît pas en plus dans les financeurs qui sont identifiés donc souvent ce sont Région, Département, CAF, c'est pris en charge sur les fonds propres du porteur de projet, association ou autre.*

**Mme Marie DECHESNE** : C'est vrai que ce n'est jamais vraiment très facile d'aller chercher toutes les informations mais voilà, on essaie d'avoir une vue de synthèse un peu pour avoir tous les éléments.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Et puis peut-être en complément, on sait aussi de la même manière que nous, on fonctionne ainsi, par exemple sur l'action « développer l'accès aux livres et à la culture », on a une partie de frais généraux, c'est-à-dire qu'on a une partie du salaire de nos agents qu'on intègre dans l'action. On sait que nos associations, nos partenaires font de la même manière si c'est une action qui finalement n'est pas retenue au titre de la politique de la ville, ça ne veut pas dire pour autant qu'ils licencient le 0,15 ETP qui était affecté à l'action donc ils le rebasculent sur d'autres actions ou d'autres projets.*

**M. Serge BÉRARD** : Ce que vous voulez dire, c'est qu'au-delà des flux financiers, il y a des valorisations en nature qui n'apparaissent pas forcément.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Plutôt, elles apparaissent pour vraiment avoir un coût total du projet mais pour autant, si l'action n'est pas financée à 100 %, c'est que l'association ou le porteur de projet réoriente ses moyens derrière.*

**M. Serge BÉRARD** : Ce qui est intéressant de voir, c'est que sur 50 000 € de l'État, il y a 100 000 € pour nous en fait donc c'est quand même essentiellement la Ville qui porte la politique de la ville.

**Mme Sylvie GUINET** : Pourtant, il y avait eu des promesses.

**M. Serge BÉRARD** : Après, ça a toujours été un peu comme ça en fait.

**Mme Sylvie GUINET** : Non mais le fait d'intégrer la Compassion.

**M. Serge BÉRARD** : Ça n'a pas changé grand-chose. En fait, le fait de l'intégrer, ça a permis d'avoir une approche globale et qui est pertinente d'ailleurs mais effectivement ça n'a pas augmenté. Si on raisonne en nombre de logements sociaux, en fait on n'en a pas plus, guère plus qu'avant du fait que les Pérouses ont été restructurées. En tout cas, on est toujours dans la politique de la ville ; ça nous aide quand même et ça nous conforte dans l'idée de mener des actions en ce sens. Je te laisse continuer.

**Mme Marie DECHESNE** : Sur ce slide, du coup les actions qui bénéficient d'un financement de la Ville au titre du droit commun donc financement propre mais qui sont portés par des structures de la Ville et donc ici par le Centre social, donc avec quatre actions différentes que vous visualisez là aussi avec toujours, le montant financé par le droit commun et le coût total de chacune des actions. Il y a d'autres actions qui sont cette fois financées par deux associations donc l'association Quais du départ et l'association AMELY donc avec une action qui existe depuis longtemps, l'accès au droit et médiation citoyenne. Quais du départ, c'est plutôt dans le prolongement de ce qui a été fait cette année avec des journées dédiées aux scolaires dans le cadre du festival.

**M. Serge BÉRARD** : Puisque le Briscopie désormais est dans le périmètre politique de la ville.

**M. Guy BOISSERIN** : Parce qu'il est à la Compassion ?

**M. Serge BÉRARD** : Parce que c'est en fait le nouveau quartier Compassion-Pérouses, un quartier qui a pu être défini en partant du principe qu'entre les deux, il y avait toujours un bâtiment, un équipement public qui était donc intégré dans le processus mais là, il faut l'inventer ça ; n'empêche qu'on peut remercier la Sous-préfète qui nous a proposé ça, parce que c'est vrai que ça a du sens.

Les deux quartiers sont proches et on voit bien les liens qu'il y a d'ailleurs entre les habitants et donc avoir une vision d'ensemble et juste du bon sens.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Je m'excuse parce que la présentation est partielle, celle qui vous a été déposée, qui vous a été envoyée sous SharePoint est bien lisible.*

**M. Serge BÉRARD** : Et là ça disparaît.

**Mme Marie DECHESNE** : Ce n'est pas grave, je vais vous donner les informations donc si on peut se remettre sur le camembert pour les actions qui sont subventionnées par l'État.

Au total on est à 22 500 € de subvention donc si je commence par en haut à gauche, le jaune-vert c'est gestion de proximité, cadre de vie et citoyenneté pour 7 500 €.

Si je tourne dans le sens des aiguilles d'une montre, donc le bleu foncé, on est sur « développer l'accès aux livres et à la culture » pour 3 000 € ; le bleu clair « sensibilisation artistique et culturelle » pour 3 000 € et le bleu très clair ou presque blanc sur « l'ingénierie du contrat de ville », le chef de projet pour 7 000 €. Effectivement, on retrouve le détail ici donc avec chacune des actions qui est présentée et financée en partie par l'État.

En complément, on a aussi des actions qui figurent dans la programmation SOL donc du Sud-Ouest Lyonnais, parce qu'on peut avoir parfois des structures qui portent des actions plus largement qu'uniquement sur notre commune de Brignais ou sur la CCVG et c'est le cas pour ces actions-là donc notamment avec Graines de SOL pour 4 600 € ; AMELY donc l'accès au droit et au numérique pour 2 200 €, les Compagnons Bâisseurs avec une aide de 4 000 € et l'Association Formation Ingénierie donc pour une aide de 3 248 € et donc là on est sur des crédits Ville de nouveau, dédiés à la politique de la ville.

**M. Serge BÉRARD** : Cela rentre dans les 100 000 initiaux ça ?

**Mme Marie DECHESNE** : Non, c'est en plus je dirais.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Oui, c'est en plus.*

**Mme Marie DECHESNE** : Là, c'est le détail des actions qui sont financées dans le cadre du SOL, du Sud-Ouest Lyonnais.

**M. Guy BOISSERIN** : L'action Compagnons Bâisseurs, c'est lié à leur arrivée chez nous ou ça n'a rien à voir ?

**Mme Marie DECHESNE** : Non, c'est une autre association.

**M. Guy BOISSERIN** : Ce n'est pas la même, c'accord.

**Mme Marie DECHESNE** : Non, les Compagnons Bâisseurs en fait, ils aident les particuliers à rénover leur logement et donc le particulier va mettre la main à la pâte et contribuer à la rénovation et ça permet aussi de rendre les gens responsables. Quand on a participé à la rénovation de son logement, peut-être qu'on en prend un peu plus soin et ça leur apporte une aide financière pour la rénovation et une compétence qu'ils n'ont peut-être pas.

Dernière slide, avec une action qui est financée uniquement par l'État, en tout cas pour les 3 000 € et le reste ça correspond à des fonds propres de l'association et notamment de la valorisation du bénévolat. C'est l'association Passerelle pour l'emploi que vous connaissez qui est présente depuis de nombreuses années aussi sur Brignais notamment, avec l'organisation d'ateliers, 5 ateliers de 2 heures qui seront mis en place avant la fin de l'année 2025 et donc avec un financement de 3 000 € uniquement par l'État.

**M. Serge BÉRARD** : Nous avons fait le tour.

**Mme Marie DECHESNE** : Voilà, ne sais pas si vous avez des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Mme DECHESNE, qu'est-ce que vous demandez au Conseil municipal ?

**Mme Marie DECHESNE** : D'approuver la programmation 2025 du contrat de ville tel que présenté en séance et jointe en annexe.

**M. Serge BÉRARD** : Pas seulement ; d'autoriser Monsieur le Maire à financer les actions portées.

**Mme Marie DECHESNE** : Mais vous avez tout ça sur la délibération.

**M. Guy BOISSERIN** : Une question qui concerne indirectement cette délibération, est-ce qu'on a eu à un moment le compte rendu du précédent contrat de ville ?

**Mme Marie DECHESNE** : Des précédentes actions ?

**M. Guy BOISSERIN** : Oui.

**M. Serge BÉRARD** : Là on est très en retard ; ça a posé des problèmes à certaines associations. Du fait qu'il n'y a pas eu de vote de budget en fin d'année dernière, le budget a été voté tardivement et du coup ça a décalé la mise en œuvre et on a eu récemment finalement toutes ces informations. Il y avait des associations d'ailleurs qui s'étaient plus ou moins déjà engagées sur des projets et ça a créé des difficultés. Sur le retour, effectivement on fait un bilan chaque année il me semble et le dernier, je ne sais pas quand il a été fait.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Oui, en fait il y a le bilan et souvent il est présenté dans le cadre des commissions mais quand les porteurs de projets viennent présenter une action, si c'est une action qui n'est pas nouvelle, comme par exemple le projet de Passerelle pour l'emploi où là c'est la première fois qu'ils mettent en place ce type de projet, il leur est demandé à chaque fois de venir, parce que dans le tableau, vous avez des indicateurs et du coup il leur est demandé de venir avec le résultat par rapport aux indicateurs qui leur avaient été transmis donc ce qu'on pourra faire mais peut-être sur une Commission générale parce que c'est-à-dire qu'il faut le balayer action par action, c'est de présenter les résultats des principales actions de la programmation.*

**M. Serge BÉRARD** : Sachant qu'on est resté une année dans le grand flou quand même puisqu'on n'était pas sûr de rester donc on repart sur de nouvelles bases pour les années qui viennent. Comme Mme DECHESNE a très clairement demandé au Conseiller municipal d'approuver, je vais passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est adopté à l'unanimité, ce projet politique de la ville. Merci Mme DECHESNE et on va passer aux décisions, je pense, Madame la Directrice.

## • INFORMATIONS

### 1. Décisions du Maire

**Rapporteur** : Clémentine HOCHART

**Mme Clémentine HOCHART** : *Tout à fait. Vous allez voir, on a bien travaillé ces dernières semaines, donc une décision du 19 mars et une régularisation puisqu'on avait une représentation en audience. Monsieur le Maire a confié à Mme GRILLON pour ne pas la nommer, le fait de le représenter puisque le Tribunal étudiait un dossier d'urbanisme, c'était un non-respect d'une autorisation d'urbanisme qui est passée devant le Tribunal administratif.*

*Ensuite, décision du 26 mai auprès de la DRAC. C'est une demande de subvention pour l'acquisition de mobilier dans le cadre du projet de ludo-médiathèque qu'on vous avait présenté en Commission générale et donc on a demandé très précisément 3 244 € TTC, puisqu'en fait c'est un pourcentage du coût total du projet.*

*Ensuite, une décision du 13 juin 2025 avec l'entreprise RHÔNE FLUIDES. Il s'agit cette fois-ci de l'attribution pour le marché de remplacement des réseaux d'eau et de l'évacuation pour la cuisine centrale, puisqu'il y avait des travaux qui étaient nécessaires donc pour un montant de 15 347 €.*

*Une décision du 24 juin 2025 qui concerne l'entreprise LES FILS DE MADAME GERUAD. Il s'agit du placier qui gère le marché du samedi matin donc on est sur l'attribution du marché pour un montant de 13 614 € HT, qui est arrivée un peu en décalé puisque nous avons eu quelques vicissitudes avec le placier en début d'année, la situation a été régularisée. Il y a eu un changement de placier et depuis, les choses se sont légèrement améliorées.*

*Des décisions du 26 juin 2025, donc là on est sur des demandes de subventions et ça va vous rappeler quelques souvenirs puisque c'est en lien avec la présentation et la délibération que vous venez de valider. Il s'agit des demandes de subventions qu'on fait au titre de la politique de la ville et on a bon espoir, comme on a un tableau signé de la part du représentant de l'État, qu'elles nous soient versées.*

*Ensuite, on va avoir une décision du 27 juin 2025 concernant une régie d'avances donc c'est celle du pôle culturel et on a ajouté des nouvelles autorisations de dépenses pour ne pas se retrouver bloqués.*

*Décision du 30 juin 2025 donc cette fois-ci, c'est une subdélégation de notre droit de préemption à la CCVG pour un bien cadastré BC 3P pour un montant de 370 000 € HT et en essayant d'anticiper vos questions, vous avez la localisation de la parcelle et l'objet du bâtiment puisqu'aujourd'hui, c'est un bâtiment à usage d'atelier et de bureaux pour une surface d'environ 1 553 mètres carrés.*

*Ensuite, on a un lot de décisions concernant nos régies encore donc en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025. La première, donc la régie de recettes qui concerne le marché hebdomadaire du samedi donc on a modifié le régisseur puisque je vous disais qu'il y a eu un changement de régisseur. Celle concernant la régie de recettes municipale « Animation jeu », on a clôturé la régie et vous allez voir, les quatre décisions sont en lien. En fait, on avait une régie municipale pour le service « Animation jeu » donc la ludothèque et on avait une régie pour la médiathèque. Avec le projet de « Ludo-médiathèque », il est proposé de fusionner les deux régies puisque ça nous fait un gain de temps administratif et au regard des faibles recettes encaissées sur la régie « Animation jeu », il y avait moins d'intérêt à conserver celle-ci donc on supprime la régie « Animation jeu », on modifie le nom de la régie « bibliothèque médiathèque » pour l'appeler « Ludo-médiathèque » ; on ajoute de nouvelles recettes, c'est la possibilité d'encaisser, notamment dans le cadre du prêt de jeux et voilà pour la ludo-médiathèque.*

*La dernière décision sur la régie de recettes municipale « Produits divers », on ajoute des nouvelles modalités de paiement parce que l'idée c'est de pouvoir s'adapter, de ne pas payer que par chèque. On a d'autres moyens de paiement aujourd'hui et j'en ai terminé avec les décisions.*

**M. Serge BÉRARD** : Une question, M. BOISSERIN ?

**M. Guy BOISSERIN** : Non, c'était la surface ; vous avez parlé de 300 mètres carrés ?

**M. Serge BÉRARD** : Non, il y a 1 500 mètres carrés ; c'est à mettre en lien avec la réflexion qui va être engagée à la rentrée par la CCVG sur le devenir de la zone des Aigais.

Il y a un travail de fait avec des universitaires et on voit que c'est le meilleur emplacement de la Communauté de communes avec maintenant le tram-train qui va encore accroître sa fréquence, les TCL...et c'est la plus vieille zone aussi de la CCVG pratiquement avec du coup des mixités complexes.

Il y a une réflexion qui doit être conduite parce que comme vous le savez, il faut qu'on trouve de la place sans créer de zone d'activité supplémentaire pour créer 3 000 emplois et typiquement, cette zone peut être une bonne cible à terme donc lorsqu'il y a des opportunités foncières en, on se donne les moyens. En tout cas on y réfléchit. La décision n'est pas encore prise par la CCVG mais la question est posée.

On a terminé sur les décisions et le Conseil municipal. Il y avait des questions, je crois. On va peut-être les prendre tout de suite et puis après on fera un point sur les travaux. Vous aviez des questions ?

**Mme Isabelle WEULERSSE** : J'avais une question. C'est peut-être plus une alerte concernant les TCL et notamment les abonnements pour les jeunes ; je voulais remonter deux choses. D'une part, des démarches un petit peu complexes mais peut-être que les choses vont s'arranger avec le temps puisqu'aujourd'hui malheureusement, nous n'avons pas sur notre territoire ou à proximité immédiate d'agence TCL et on est obligé d'aller en centre-ville de Lyon pour récupérer ces cartes TCL donc j'avais évoqué avec Jean-Philippe la complexité aussi pour recharger des cartes. En fait aujourd'hui c'est quand même quelque chose qui est compliqué donc je ne sais pas si ça peut être remonté ; enfin ça a probablement déjà été fait mais auprès du SYTRAL pour avoir au niveau de Brignais parce que c'est vrai que pour les jeunes c'est compliqué qu'ils puissent sans carte bleue recharger des cartes et effectivement, aujourd'hui pour prendre un abonnement, il faut une carte TCL, il faut aller en centre-ville de Lyon ou à Villefranche-sur-Saône m'a-t-on dit depuis Brignais mais aller à Villefranche, ce n'est pas forcément la meilleure idée ; ça c'est la première chose.

Et une alerte sur l'augmentation des coûts qui en cette période, enfin moi, me pose quand même question puisqu'avec les Cars du Rhône, il existait des tarifs qui étaient dégressifs selon le quotient familial des familles. Il n'y avait pas de tarif famille nombreuse mais en tout cas il y avait cette possibilité-là et aujourd'hui, la seule possibilité qui est donnée pour les jeunes, les abonnements scolaires, c'est un abonnement à 250 €, ce qui fait parfois pour un jeune une augmentation de 100 €. Quand il y a plusieurs jeunes dans une famille, c'est beaucoup et il n'existe a priori aucune réduction, que ce soit pour famille nombreuse ou en fonction du quotient familial donc on a en fait une hausse de tarification qui est très importante. Alors je sais que la réponse qui peut être faite, c'est le service n'est pas le même.

Certes, sauf que ce service, on ne l'a pas nécessairement demandé et que pour un certain nombre de jeunes en fait, ce qu'il faut simplement, c'est qu'ils aillent de Brignais dans leur établissement scolaire donc c'est vraiment souligné ; alors je sais qu'on ne peut pas tout, qu'il y a déjà eu des choses qui ont été mises en place, que le fait d'avoir un seul abonnement est quelque chose de mieux mais vraiment la marche entre l'abonnement de l'année précédente et l'abonnement de cette année est quand même une marche importante pour un certain nombre de familles.

**M. Jean-Philippe GILLET** : J'ai bien reçu votre demande et j'ai bien eu des remarques assez similaires de personnes qui se sont adressées directement à moi pour la même problématique.

J'ai vu aussi que sur les réseaux sociaux, il y avait un certain nombre de personnes qui s'alertaient de cette augmentation assez forte. Effectivement, sur les abonnements scolaires, autrefois donc au niveau Cars du Rhône, il y avait cette tarification annuelle qui était liée au coefficient familial et pour ceux qui se contentaient uniquement d'un trajet domicile-établissement scolaire, c'était de 150 € à 185 € par an. Par contre, c'était très restrictif, c'était sur une ligne ; non, ils pouvaient accéder aux Cars du Rhône en général.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Ils avaient un accès à l'ensemble des Cars du Rhône.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Que Cars du Rhône.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Que Cars du Rhône mais ça nous permettrait quand même d'aller à Lyon le cas échéant ; alors moins facilement qu'avec des TCL, certes.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Et puis avec des fréquences moindres.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Oui, tout à fait mais on est conscient de la hausse des services.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Pour un certain nombre d'entre eux, ils pouvaient obtenir aussi l'abonnement du haut qui était alors c'était à la fois les Cars du Rhône et les TCL donc les coûts, là aussi étaient quand même plus élevés mais il y avait une cotation qui était quand même liée au coefficient familial puisqu'on passait de 172 € à 207 € par an pour ceux qui avaient le duo et qui étaient en gros, le service qui est actuellement.

Actuellement, il n'y a qu'une proposition effectivement, puisque la fusion des réseaux Libellule, TCL et Cars du Rhône a amené un zonage donc zone 1, c'est la Métropole donc ça s'arrête à Saint-Genis. Brignais se retrouve en zone 2 donc c'est une couronne qui englobe la Métropole et qui va jusqu'à Mornant et après on a une zone 3, une zone 4, une zone 5 voire une zone 6 pour des lignes qui vont au-delà du Département du Rhône. Ce qui m'a été répondu, c'est que l'arbitrage, la négociation tarifaire donc de ces fusions, ça a été une réflexion au niveau de l'ensemble de toutes les zones et qu'effectivement du coup, il y a des zones, enfin il y a des territoires qui sont avantagés mais il y a des territoires qui sont moins avantagés, en particulier le nôtre, puisqu'on subit une augmentation alors que d'autres, c'est des baisses.

**M. Serge BÉRARD** : Chaponost est en zone 2 également ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : Chaponost est en zone 2, comme nous. Toutes les communes de la CCVG sont en zone 2.

**M. Serge BÉRARD** : Donc on partage complètement votre analyse.

**M. Jean-Philippe GILLET** : On a donc fait un courrier à SYTRAL Mobilités. J'avais déjà alerté la CCVG au mois de juin, dès que les premières personnes se sont manifestées.

**M. Serge BÉRARD** : Je rappelle que Damien COMBET, Vice-président au SYTRAL pour le compte de la CCVG donc en général, on passe par lui qui a accès au bureau en direct.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Par contre, pour les familles nombreuses, il y a une tarification qui peut être...Enfin, c'est ce qu'on m'a répondu. On m'a dit qu'en fonction des numéros de SYTRAL Mobilités il pouvait y avoir éventuellement pour famille nombreuse parce que c'est vrai que quand il y a trois enfants...

**Mme Isabelle WEULERSSE** : C'est 750 € donc non, a priori non mais c'est quand même des montants qui sont non négligeables et a priori, alors il faudrait qu'ils nous expliquent mais il y a pour les élèves boursiers exclusivement. C'est aussi ça qui est surprenant.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Il y a un certain nombre de tarifs sociaux et les élèves boursiers peuvent bénéficier de tarifs.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Oui, les élèves boursiers mais en fait, il n'y a rien d'autre, c'est-à-dire que c'est 25 €, donc 250 € par enfant et rien d'autre ; aucune réduction de quelque nature que ce soit effectivement pour des familles nombreuses. C'est dommage. Peut-être que c'est quelque chose qui peut être remis quand même sur la table parce qu'il y a des tickets familles nombreuses dans le centre-ville de Lyon mais l'abonnement étudiant, il n'y a strictement rien du tout ou quotient familial. Après je ne sais pas mais quelque chose quand même qui permette qu'il y ait des tarifs dégressifs.

**M. Serge BÉRARD** : Je crois que ça a été fait de façon certainement un peu administrative tout ça et qu'il n'y a pas eu la prise de conscience quand ils ont fusionné TCL, enfin les deux réseaux qu'il allait y avoir cet impact donc on va continuer à pousser sur cette question-là parce que c'est un contre-sens. Ce n'est pas là-dessus que le SYTRAL va améliorer ses résultats sur les quelques jeunes qui sont dans cette situation donc on partage l'analyse, on va continuer à travailler là-dessus.

En revanche, ce que je propose et nos représentants au CCAS ne sont pas là mais c'est quand même de regarder s'il y a des familles qui sont en grande difficulté de ce fait là et comment le CCAS pourrait les aider. Marie, tu remonteras cela à Michèle ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : Sachant que pour les tarifs sociaux, il y a quand même une assez grande diversité parce qu'il y a les élèves boursiers mais ; enfin il y a un document qui fait 50 pages et il y a quand même une liste assez importante de cas qui permettent d'avoir des tarifs.

**M. Serge BÉRARD** : En tout cas, je propose qu'on regarde cet aspect-là, s'il y a des familles qui sont vraiment en grande difficulté. De ce fait, à voir comment on peut les accompagner, peut-être avec le CCAS.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Et comme vous l'avez dit, alors la réponse qui m'a été faite de SYTRAL Mobilités, c'est que le territoire, avec cet abonnement, on a une offre qui est quand même assez importante. Le C10, c'est plus de 100 passages par jour en cumulant les deux sens.

**M. Serge BÉRARD** : Mais ça ne correspond pas.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Et le cas de Brignais est assez typique puisque tous les établissements scolaires sont en zone 1 alors que Brignais en zone 2 mais de toute façon dans ces abonnements, on est obligé de prendre deux zones déjà, donc on ne peut pas prendre une zone, même si les établissements étaient dans la même zone, tel que c'est conçu, il faut prendre au moins deux zones.

Donc nous c'est assez simple, on est obligé vu qu'on est en bordure de la zone métropolitaine, on est obligé de prendre la zone 2 et zone 1 mais après pour d'autres plus éloignés, ils sont obligés de prendre deux zones donc c'est l'explication. Pour les gens plus éloignés, c'est sûr que les tarifs ont plutôt baissé mais nous en commission, on nous avait laissé entendre qu'il pouvait y avoir des augmentations mais qu'elles ne seraient pas énormes et quand on voit le bilan, effectivement...

**M. Serge BÉRARD** : Donc c'est une déception. On va continuer à travailler.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Sinon le deuxième point pour les recharges, malheureusement donc la commune ne peut pas vendre des billets TCL. Pour cela il faut compter sur un commerce qui veuille bien se lier avec SYTRAL Mobilités pour faire la recharge. Il y en a eu deux successivement et les deux ont successivement renoncé. J'en ai sollicité un troisième mais qui semble peu enthousiaste et puis il faut trouver des commerces qui idéalement sont les bureaux de tabac et les presses pour avoir des horaires d'ouverture au maximum et donc on poursuit là-dessus mais c'est au bon vouloir quand même du commerçant. Au tout début, j'avais demandé la possibilité d'avoir une borne automatique ; alors pour les personnes âgées, ce n'est pas forcément l'idéal mais là aussi ça a un coût et SYTRAL n'était pas tout à fait prêt à faire ça donc les deux plus proches, c'est Auchan, le tabac de Auchan et puis il y a un tabac-presse aussi à Saint-Genis dans le bourg.

**M. Serge BÉRARD** : On ne va pas tarder à faire un bilan là, d'une première année. D'ailleurs, on lance à ce sujet-là une enquête mobilité qui doit être lancée au mois de septembre pour faire un état des lieux après un an de fonctionnement des TCL et ce sera élargi d'ailleurs, la question aux modes doux ; enfin pour avoir une vision d'ensemble du ressenti des Brignairots sur l'offre de manière générale transports en commun. Il y aura les questions de tarifs mais ce qu'on peut dire, c'est que pour avoir discuté incidemment avec la directrice du SYTRAL, c'est qu'eux-mêmes sont en train de regarder le résultat de la mise en œuvre de tous ces services. Ils sont plutôt surpris par la bonne fréquentation.

Il faut rappeler, on se chargera de leur rappeler que du fait que désormais les entreprises de la Communauté de communes financent de façon très significative le SYTRAL, il faudra quand même faire le bilan de la situation et qui nous amène les services auxquels on doit avoir droit, que ce soit en termes de billetterie, que ce soit en termes de peut-être sur la question des jeunes et également sur la cadence qui pourrait peut-être aussi s'améliorer. Donc ça, c'est des sujets qui vont être mis à plat et dont on reparlera avec Damien COMBET dès la fin de l'année à partir du bilan qu'on va faire. En tout cas, merci d'avoir relevé ce sujet qui préoccupe ; en tout cas qui a interrogé beaucoup de Brignairots. Il y avait une autre question, je crois. Non, il n'y en avait pas d'autres. Parfait. On va faire le point des travaux en cours pour l'été.

## 2. Informations diverses – Point sur les travaux en cours

**Rapporteur** : Jean-Philippe GILLET

**M. Jean-Philippe GILLET** : Je remplace donc Erwan qui n'a pas pu assister. Sur les travaux de voirie en cours ou à venir donc sur le premier, on a la création d'un mode doux boulevard André Lassagne entre le chemin de la Plaine d'Elite et la rue du Général de Gaulle.

C'est le boulevard Lassagne qui est entre le rond-point Pignol et donc là, c'est pratiquement terminé puisque je pense que le marquage se fait demain. Alors il y a encore des plantations qui seront à faire d'arbres mais ça viendra que cet hiver. Pour des raisons climatiques, on fait les plantations l'hiver et pas maintenant. Ce sont des travaux CCVG pour qui la fin était prévue en juillet 2025 donc c'est même suffisamment avancé et il y aura donc une création d'un mode doux réservé aux cyclistes et piétons le long des établissements Pignol et de l'Office notarial, avec aménagement de 19 places de stationnement supplémentaires donc sur ce même côté.

De l'autre côté, il y a déjà des places de stationnement qui existent et ne seront pas touchées et bien sûr, vous avez peut-être pu le constater puisque ces travaux ont été avancés par la CCVG. C'est ce qui nous a un peu bousculé parce que sinon ils étaient plus prévus en même temps que la réfection de Bovier-Lapierre et donc la circulation pendant les travaux a été réduite à une voie dans le sens chemin Plaine d'Elite - rue Général de Gaulle, ce qui a inquiété un peu les riverains parce qu'on a communiqué auprès des riverains immédiats mais pas plus loin qui ont cru que ça serait définitif alors qu'il y a la place pour faire un double sens tout à fait normal, même en rajoutant du stationnement et un mode doux.

Alors ce stationnement à cet endroit-là, on avait imaginé qu'on pourrait s'attendre à un afflux de personnes de l'extérieur pour prendre le C10, sachant qu'il y a un arrêt C10 juste à l'angle en face du garage Peugeot et effectivement, en plus avec le garage Peugeot, il y avait pas mal de stationnement extérieur de gens qui venaient donc l'idée, c'était lors de cet aménagement, en plus de faire quelques places de stationnement alors que pour les travaux du C10, on avait supprimé une ou deux places dans le secteur donc ça permettait d'en recréer pas mal.

**M. Serge BÉRARD** : D'une manière générale, on va sur les années qui viennent, essayer de recréer des places de stationnement. On voit que le trafic TCL augmente donc il y a des gens qui viennent de l'extérieur pour prendre le bus donc on a pensé que là, il y avait une opportunité de créer des places du fait que la voirie était assez large et méritait d'être requalifiée donc avec le mode doux, on va perdre des places du fait de la rénovation, enfin de la refonte de l'avenue Bovier-Lapierre justement à la hauteur du garage, on va perdre des places à ce moment-là donc là on en retrouve et au total on en aura beaucoup plus qu'avant et en particulier pour éviter l'engorgement ou contribuer à limiter l'engorgement du centre-ville. Je compléterai en disant que sur le haut du boulevard Lassagne, il y a un carrefour à problème qui va être pris en compte également par la CCVG. Là, ils ont fait d'abord l'axe le long de Pignol mais il y aura aussi la refonte du carrefour qui est compliquée au-dessus et il y aura prochainement, je pense, ils ont déjà fait les dessins donc on aura peut-être rattraper un peu le coup parce qu'il n'y a pas eu de consultation alors qu'on va voir sur les deux autres zones de travaux, on a eu des rencontres avec les riverains, là il n'y en a pas eu donc on va reprendre la consultation pour la fin du chantier et en particulier du Carrefour sur le Bonneton.

**M. Jean-Philippe GILLET** : On peut préciser en complément que les places de stationnement sont comme elles se font maintenant, c'est-à-dire imperméables pour permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer directement dans le sol, ce qui permet déjà de récupérer une partie de l'eau qui circule sur la chaussée, qui elle est imperméable donc ça permet déjà de traiter une partie de l'eau des eaux pluviales par infiltration.

La deuxième zone de travaux concerne des travaux de voirie route du Coq Gaulois donc entre le chemin de Clair Matin et le chemin du Champ du Mont. Ce sont aussi des travaux CCVG donc c'est quelque chose qui avait été initié il y a plus d'un an. Les riverains du hameau dénommé Coq Gaulois parce qu'il y a à peu près quelques mois, on a voté une délibération pour nommer ce hameau parce que si on ne nomme pas un hameau, il n'était pas possible de faire des travaux de sécurisation de la circulation et de limitation de la vitesse pour les voitures donc ça, ça avait été fait dans un premier temps et les travaux de la CCVG sont entamés. Ils ont commencé et la fin est prévue en septembre 2025 avec un arrêt du chantier parce que les sociétés qui interviennent prennent aussi des congés donc d'une semaine entre le 11 août et le 15 août.

Sur cette section, il y a un aménagement de ralentisseurs avec écluses de façon à limiter la vitesse et création d'un trottoir mode doux avec des places de stationnement supplémentaires. Alors les places de stationnement supplémentaires, elles sont vraiment au début, à la sortie de Brignais où il y a le panneau de fin de Brignais. Jusqu'à présent, c'était des places qui n'étaient pas véritablement aménagées alors que là, elles seront vraiment matérialisées et rendues perméables et il y aura une reprise du tapis de chaussée qui sera faite parce qu'au préalable il y a eu des traitements pour les eaux pluviales qui ont été faites donc avec une reprise. Ces travaux-là ont défoncé en partie la chaussée donc une fois qu'ils ont été faits, ça permettra de refaire quelque chose de propre jusqu'au hameau dénommé Coq Gaulois qui est un peu plus loin.

Alors il y a eu quelques soucis au début parce que la rue, était prévu de faire un alterna mais devant la vitesse et le non-respect et du nombre de voitures pour la sécurité des gens, les sociétés qui travaillaient sont passées à la rue barrée avec mise en place d'une déviation pour repasser par la route de Soucieu classique. Alors ça a été un peu compliqué au début mais maintenant, alors c'était barré sauf riverains, bien sûr. L'accès a été permis à tous les lotissements à côté donc là, ça a commencé et ça va se poursuivre durant l'été.

Sur le slide suivant alors un autre chantier qui était attendu depuis très longtemps, c'est la rue du Douanier Rousseau, entre le N°12 rue Douanier Rousseau et la rue Mère Élise Rivet. Cette rue, il y avait un rétrécissement parce qu'il y avait un terrain qui est dans un pré qui réduisait fortement la chaussée. Il y a une DUP mais les procédures ont duré dix ans pour aboutir dernièrement donc du coup, la CCVG a lancé les travaux pour vraiment calibrer la rue de la même façon. Ces travaux ont commencé à partir de juillet 2025 jusqu'à mi-août 2025 donc ça consistera à poursuivre le mode doux sur la partie gauche quand on va vers l'AquaGaron et mode doux donc réservé aux cyclistes et piétons avec places de stationnement qui seront refaites et perméables et création d'une place PMR. On attendait que tout soit fait pour faire cette place PMR et la circulation pendant les travaux, la route est barrée sur cette section-là, sauf pour les riverains et il y a une déviation qui se fait par le chemin de la Lande et la rue Mère Élise Rivet. Là, il y a eu au moins deux réunions avec les riverains et avant que les travaux commencent, il y a à peu près un mois, on a eu une réunion avec les riverains qui étaient tous satisfaits des travaux qui allaient être réalisés ; enfin puisque ça, c'était une attente de pas loin d'une dizaine d'années et pour faciliter la circulation, il y aura l'ancienne route de Chaponost et il sera marqué que la rue est barrée dès le début pour essayer de détourner une partie du flux de voitures qui est quand même très important le matin et le soir.

**M. Guy BOISSERIN** : Et ça marche puisque d'accès au rond-point sur le CD42 est bien plus fluide puisqu'il n'y a plus personne qui vient donc on gagne sur un trajet de 4 minutes, 2 minutes donc c'est plutôt intéressant. Si je peux juste revenir là-dessus quand même, le Douanier Rousseau pour mémoire, c'est un dossier que j'ai ouvert en 2014, au moment où on a lancé l'AquaGaron puisqu'on savait qu'on allait avoir ; voilà. Le seul point positif de cette longue attente, c'est qu'au départ, on se torturait l'esprit pour le carrefour avec les bus qui ne vont pas se croiser, il faut faire des feux...mais finalement, ça marche très bien comme ça et pourtant on en a rajouté des bus. J'ai vu encore tout à l'heure des gens qui reculaient parce qu'ils ne laissaient pas la priorité aux bus mais au moins ça ralentit tout le monde. Ça se passe très bien et il n'y a jamais eu d'accrochage entre deux bus qui rentrent ou allant à la piscine donc on a économisé de l'argent à la sortie.

**M. Serge BÉRARD** : Sur un projet de passerelle de mode doux.

**M. Guy BOISSERIN** : Ce serait parfait pour les bus.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, sur le pont là aussi.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Alors le point suivant, requalification de la rue Paul Bovier-Lapierre donc là c'est quand même un gros chantier d'envergure puisqu'il s'agit de reprendre la voirie du rond-point de la police municipale donc juste à côté jusqu'à au boulevard Lassagne donc en direction du rond-point Pignol. Là aussi, c'est des travaux de la CCVG. Il y aura création d'un mode doux réservé aux cyclistes et piétons donc sur un côté.

**M. Serge BÉRARD** : C'est le principe qui a été adopté pour la rue Mère Élise Rivet.

**M. Jean-Philippe GILLET** : C'est ça, c'est la continuité de la rue Mère Élise Rivet donc il y aura aussi mis en perméable des places de stationnement avec plantations d'arbres, reprise du tapis de chaussée. Il y a eu des changements successifs de conduites d'eau, de l'enfouissement et donc c'est une reprise totale et maintenant que le quartier des Pérouses est fini donc le point d'orgue, c'est de finir la chaussée et la chaussée, on sera en vitesse 30 donc c'est ce qui permettra d'apaiser, comme dans le centre.

**M. Serge BÉRARD** : C'est un projet qui risque de durer 18 mois.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Oui, là ça va être très long. Normalement, ça aurait dû débiter au printemps, mais du fait des retards à la CCVG, le temps de faire les appels d'offres et donc il y aura une réunion publique le 22 septembre sur le projet de toute la longueur et qui sera suivi après des appels d'offres et du lancement donc là on sera plus sur la fin d'année, sur 2026 donc ça se fera par tronçons et avec des alternats.

**M. Serge BÉRARD** : Le projet de construction, je crois que vous avez prévu, non ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : Alors il y a encore des travaux d'enfouissement à réaliser sur la partie boulevard André Lassagne donc entre le rond-point Schweighouse et le pont du Garon. Donc ça c'est des travaux SIGERly, Il y a une petite modification qui est tombée aujourd'hui, je vois que ça a été pris en compte donc ça sera à partir du 28 juillet 2025 jusqu'au 29 août 2025 donc il y aura une circulation avec alternats donc c'est d'enfouir tous les poteaux sur ce tronçon avant que la réfection de Bovier-Lapierre soit faite.

Alors pourquoi ça a été décalé ? Ça devait être un peu plus tôt. La cause, vous avez peut-être vu sur Vourles, quand on prend la route de Vourles après la caserne de pompiers donc la CCVG est en train de faire un rond-point donc pour faire ce rond-point, la route de Vourles va être barrée du 21 juillet au 24 juillet et donc ça a été décalé pour ne pas que tout tombe en même temps parce que ça aurait été difficile à gérer et puis même s'il y a moins de circulation, on ne va pas emplafonner tout le tout le secteur.

**M. Guy BOISSERIN** : On a Lyon pour ça, c'est bon.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Alors dans les travaux, ce n'est pas des travaux directement sur Brignais mais je vous rappelle que depuis le 7 juillet donc depuis lundi et jusqu'au 29 août, il n'y a plus de tram-train ; tout ça parce qu'il y a un pont routier qui est en réfection et pour refaire ce pont, ils sont obligés de couper l'alimentation électrique de la ligne de train. Néanmoins, il a été mis en place des rotations de bus, un bus par train, ce qui n'était pas le cas auparavant quand il y a eu des arrêts comme ça où ils n'arrivaient pas à avoir suffisamment de bus. Je rappelle que les montées et descentes se feront au niveau de l'arrêt TCL Brignais-Gare donc le fléchage SNCF, on a insisté pour qu'il soit mieux fait parce qu'a priori les gens, premier matin à 9 h 00, il y avait déjà 60 personnes qui étaient parties avec les bus donc c'est qu'a priori il y a eu la consigne.

Puis ce qui a été compliqué aussi, c'est de trouver un lieu de parcage du bus parce que quand le bus arrive, il ne repart pas forcément pour respecter les horaires, il ne repart pas forcément aussitôt donc on le parc un peu plus loin devant les places de stationnement des jeux de boules de l'Amicale Laïque et puis après quand c'est l'heure, il revient et il repart.

En voirie, il y a deux petits points, enfin sur les aménagements de chantier ; il manque la photo mais...

**M. Serge BÉRARD** : Tu veux parler de Marignan, non ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : Non c'est Batilyon route de Soucieu.

**M. Serge BÉRARD** : Et Marignan aussi, c'est les deux. Il reste une diapositive et on libère tout le monde.

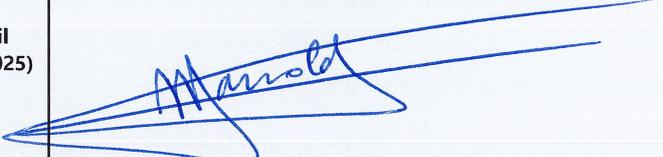
**M. Jean-Philippe GILLET** : Donc Batilyon, 9 route de Soucieu. Pour l'instant il y a une livraison donc vous avez dû voir où il y a ce décrochement pour permettre le passage des deux voitures dans les deux sens et de préserver un stockage pour le chantier donc c'est une emprise sur le trottoir, une partie de la chaussée, pour créer une zone de chargement/déchargement donc la chicane existait déjà et elle va continuer jusqu'en septembre 2025 mais elle est déjà en place depuis plus d'un an et ça a été un peu compliqué au début.

Le dernier point, Marignan, donc c'est livraison mi 2026. Ils font une emprise sur le trottoir côté rue Général de Gaulle et route d'Irigny donc c'est limité au trottoir mais du coup il y a un dévoiement des piétons de l'autre côté du rond-point.

**M. Serge BÉRARD** : Sur cette question, d'ailleurs pour resituer les choses, dès l'instant où Bovier-Lapierre sera terminée, ce sera le tour de l'avenue du Général de Gaulle puisque les travaux sont en train de se finaliser.

Ce sera programmé certainement en 2026-2027, de remettre à niveau toute l'entrée de Ville sur l'avenue Général de Gaulle mais on aura l'occasion d'en reparler. Je pense qu'on a fait à peu près le tour. Je ne sais pas s'il y a d'autres informations à donner. Comme le dit la diapositive, ça aide quand même, merci beaucoup pour votre attention et je vous souhaite à tous de très bonnes vacances et à bientôt à la rentrée.

La séance est levée à 23 h 13

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juillet 2025	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 17/09/2025 
Claude MARCOLET (Secrétaire du Conseil municipal du 9 juillet 2025)	Le 17/09/2025 
Mise en ligne le :	22/09/2025